



Les communautés face à la déforestation, aux fausses solutions et aux intérêts des grandes entreprises



West Kalimantan, Borneo. Ph: David Gilbert/RAN

Notre Opinion : Verser de l'huile sur le feu.....	2
Olam Palm Gabon prétend utiliser la définition de la forêt pour appliquer sa politique de « zéro déforestation ».....	5
Les dynamiques et les processus de changement dans l' Amazonie péruvienne : apprendre des peuples Kechwa–Lamas.....	10
Indonésie : violences contre les ouvrières des plantations de palmiers à huile.....	15
Les Peuples autochtones et le difficile accès à la justice en matière foncière au Cameroun	19
REDD+ : un dispositif fondamentalement vicié.....	22
Mékong : la fièvre du caoutchouc revient à la charge.....	28
Résistances de femmes mapuche lavkenche au modèle forestier chilien	33
LES ACTIONS EN COURS	
Les violentes altercations au parc national de Kahuzi Biega, en RDC, doivent cesser !.....	36
Déclaration contre la deuxième usine de pâte à papier UPM en Uruguay.....	36
RECOMMANDATIONS	
Chili : Les « Voix des territoires » sur la méga-expansion de Celulosa Arauco.....	37
Le documentaire qui accuse Veracel Celulose de corruption, d'accaparement de terres et de violence au Brésil projeté pour la deuxième fois en Finlande.....	37
Afrique : La certification RSPO pour les plantations d'huile de palme : de l'écoblanchiment !.....	37
Des arbres pour résoudre les problèmes du monde ? Depuis des arbres génétiquement modifiés pour la bioéconomie jusqu'à la proposition des « mille milliards d'arbres » (Trillion Tree Proposal) et de Business for Nature.....	38

Ce bulletin contient des articles écrits par les organisations et les personnes suivantes : Muyissi environnement, Gabon; Zidane, Sawit watch, Indonésie; NGONO OTONGO Martin Romuald, Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Cameroun; Luis Romero Rengifo, Centro Waman Wasi, Lamas, Pérou, Marquardt, Kristina, Pain Adam et Bartholdson Örjan, Université agricole de Suède; Verónica González Correa, Observatorio Latinoamericano sobre conflictos ambientales (OLCA); et membres du Secrétariat international du WRM.

Les communautés face à la déforestation, aux fausses solutions et aux intérêts des grandes entreprises

Notre Opinion :

Verser de l'huile sur le feu



Être « choqué » est une réaction courante quand une crise survient... ou quand elle apparaît au grand jour. Des gouvernements du monde entier – en particulier ceux des pays du Nord – des organisations multilatérales, des entreprises et des citoyens du monde entier ont été « choqués » et ont exprimé d'une manière ou d'une autre leur désapprobation et leur mépris à l'égard de la réaction du président brésilien actuel, Jair Bolsonaro, aux incendies de forêt en Amazonie.

Dans le cas présent, **ces réactions de « choc » fournissent également un écran de fumée commode aux gouvernements, aux institutions financières et aux entreprises, derrière lequel ils peuvent cacher leur propre rôle et leur responsabilité dans cette crise.** Les causes profondes de ces incendies les mettent en cause aussi clairement qu'elles désignent l'actuel président d'extrême droite au Brésil. La frénésie médiatique se caractérise le plus souvent par des analyses superficielles et l'attention disparaîtra dès que les pluies en Amazonie auront éteint la plupart des flammes.

Sans nul doute, le gouvernement d'extrême droite au Brésil a été une très mauvaise nouvelle pour les peuples autochtones et leurs territoires, et pour les forêts en général. Ni la protection des forêts ni le respect des modes de vie traditionnels et de l'utilisation de

l'Amazonie n'intéressent ce gouvernement. Le président lui-même continue d'inciter à la violence contre les peuples autochtones et encourage l'envahissement de leurs territoires par des sociétés agro-industrielles et minières. Il a même préconisé que les Peuples autochtones soient « intégrés » dans la société, une politique gouvernementale qui avait été – enfin – abandonnée par la Constitution brésilienne de 1988.

Mais il ne faut pas non plus être dupes. **La déforestation à grande échelle, notamment le brûlage extensif dans toute l'Amazonie, n'est pas un processus nouveau.** Le président Bolsonaro et ses collaborateurs au gouvernement attisent sans aucun doute les flammes. Mais des forêts ont été détruites et des arbres incendiés avant son arrivée au pouvoir. La déforestation en Amazonie brésilienne a recommencé à s'intensifier depuis 2012. Bon nombre des gouvernements, organisations multilatérales et entreprises qui se disent maintenant « choqués » ont en fait, d'une manière ou d'une autre, facilité et profité, par le passé ou récemment, de la déforestation à grande échelle en Amazonie. **Le « choc » qu'ils affirment ressentir face aux incendies est empreint d'hypocrisie.**

Les Peuples autochtones sont depuis des siècles en première ligne et défendent leurs territoires et leurs vies, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Amazonie. Ils voient dans ces forêts un élément fondamental de leur existence et de leurs moyens de subsistance, et ils ont montré à maintes reprises qu'ils savaient comment conserver ces territoires et coexister avec eux.

D'innombrables communautés forestières amazoniennes luttent depuis longtemps et continuent de résister à l'industrie forestière, à l'industrie de la viande, à l'expansion des monocultures destinées à l'industrie des pâtes et papiers, ainsi qu'à l'industrie alimentaire avec sa demande sans cesse croissante d'huile de soja et d'huile de palme, à l'industrie minière, aux méga-barrages hydroélectriques, à la construction d'infrastructures de chemins de fer, de routes, de ports et de voies navigables. Ces infrastructures ne servent pas aux populations, elles répondent principalement aux besoins de ces industries à la recherche de transports toujours plus rapides et à moindre coût. **Les bénéficiaires des entreprises se font aux dépens des forêts et des populations forestières.** (1) **Ces communautés luttent également contre les fausses solutions à la crise environnementale et climatique.** Ces fausses solutions s'appuient sur une analyse biaisée des problèmes et favorisent des politiques et des programmes qui ne touchent pas aux facteurs de la déforestation à grande échelle liés aux grandes entreprises et limitent au contraire l'agriculture paysanne et l'utilisation et l'accès aux forêts. Pire encore, bon nombre de ces fausses solutions – REDD+, certification, engagements de taux zéro de déforestation net – permettent de « verdir » les destructions engendrées par les grandes entreprises. (2)

Ne soyons pas non plus dupes en croyant que **les gouvernements des pays du Nord et les banques multilatérales comme la Banque mondiale** sont les sauveurs du jour. Ils sont toujours **des acteurs clés de la déforestation.** Le gouvernement norvégien, par exemple, a suspendu les dons alloués au Fonds pour l'Amazonie en raison de graves préoccupations concernant la gestion du Fonds et de la déforestation croissante en Amazonie brésilienne. Mais en réalité, les activités des sociétés dont le gouvernement norvégien est copropriétaire (la société pétrolière Equinor, le producteur d'engrais Yara et le producteur d'aluminium Norsk Hydro) participent à la déforestation. Norsk Hydro, par exemple, exploite une mine de bauxite et une raffinerie dans l'État amazonien de Para. L'hypocrisie ne se limite pas au gouvernement norvégien.

Des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale préconisent depuis des décennies un discours destructeur sur le « progrès et le développement » ainsi que sur le « libre-échange ». En réalité, cette idéologie du « développement par la mondialisation » s'est traduite par des subventions et des prêts, ainsi que des politiques gouvernementales, qui ont fourni des financements et permis aux entreprises d'envahir et de détruire les forêts et les territoires. En 2014, la Société financière internationale (SFI), la branche du secteur privé de la Banque mondiale, gérait 156 projets dans 34 pays, d'une valeur de 260 millions de dollars US, pour des services de conseil destinés à promouvoir le développement du secteur privé. Les réformes politiques préconisées par la Banque facilitent l'accès à la terre aux dépens des exploitations familiales, des éleveurs nomades et des Peuples autochtones. (3) Il existe d'innombrables exemples comme celui-ci. (4)

Les programmes d'aide bilatérale encouragent également les fausses solutions et dissimulent la responsabilité essentielle des grandes entreprises dans la destruction et la perte de forêts en accusant faussement les fermes paysannes et autochtones de cette déforestation. **La promotion de REDD+ par l'agence allemande GIZ, l'agence norvégienne NORAD et l'agence américaine USAID** en est l'exemple le plus récent, mais il est loin d'être le seul (5). Dans l'État amazonien d'Acre, par exemple, la banque de développement allemande KfW a financé le programme REDD Early Movers. Non seulement le programme n'a pas réussi à empêcher l'augmentation catastrophique de la déforestation dans l'État Acre au cours de la dernière année environ, mais il a également affaibli la résistance des peuples autochtones en présentant le financement de REDD+ au gouvernement d'Acre comme un « don », et en finançant des activités culturelles dans des territoires autochtones très éloignés de la frontière de la déforestation, tout en supprimant progressivement les fonds destinés à la démarcation des territoires autochtones.

Si vous êtes « choqué » par les incendies en Amazonie et dans d'autres territoires forestiers, **joignez-vous à un mouvement de solidarité radicale avec les Peuples autochtones et d'autres communautés forestières dans le monde entier pour mettre fin aux causes profondes de la déforestation.**

Rejoignez la lutte !

(1) Voir quelques exemples tirés du bulletin de WRM sur les luttes des populations forestières contre : * *L'exploitation forestière* : Les populations Mundukuru au Brésil : des concessions forestières imposées sur des terres autochtones, Bulletin WRM 217, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/les-populations-mundukuru-au-bresil-des-concessions-forestieres-imposees-sur-des-terres-autochtones/> et Pérou : l'abattage industriel ravage les forêts et leurs populations, Bulletin WRM 207, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/perou-labattage-industriel-ravage-les-forets-et-leurs-populations/>

* *L'industrie papetière* : Des femmes debout qui luttent contre l'usine de papier Suzano dans l'État de Maranhão, Brésil, Bulletin WRM 244, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/des-femmes-debout-qui-luttent-contre-lusine-de-papier-suzano-dans-letat-de-maranhao-bresil/>

* *Les plantations de palmiers à huile et l'industrie minière* : Brazil – mining company VALE promoting oil palm in Pará : Impacts of the « green economy » (Brésil - La société minière VALE promeut le palmier à huile au Pará : impacts de « l'économie verte »), Bulletin WRM 218, <https://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/brazil-mining-company-vale-promoting-oil-palm-in-para-impacts-of-the-green-economy/>

* *Exploitations d'élevage* : Forcés de fuir : la destruction du mode de vie des Ayoreo et leurs terres aux mains des éleveurs de bétail, Bulletin WRM 216, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/forces-de-fuir-la-destruction-du-mode-de-vie-des-ayoreo-et-leurs-terres-aux-mains-des-eleveurs-de-betail/>

* *Production alimentaire* : La résistance au contrôle de la production et de la consommation d'aliments Resistance against domination, Bulletin WRM Bulletin 230, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/la-resistance-au-contrôle-de-la-production-et-de-la-consommation-daliments/>

* *Barrages hydroélectriques* : Brésil : la lutte des peuples Xinguara en Amazonie, Bulletin WRM 244, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/bresil-la-lutte-des-peuples-xinguara-en-amazone/>

* *Voies navigables* : L'Hidrovia amazonienne au Pérou : contre les rivières qui marchent, Bulletin WRM 244, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/lhidrovia-amazonienne-au-perou-contre-les-rivieres-qui-marchent/>

(2) Voir par exemple, Arrêter la déforestation ? REDD+ et la protection de l'industrie des combustibles fossiles et de la conservation, compilation d'articles du Bulletin WRM et de déclarations de Peuples indigènes contre les politiques et programmes REDD, septembre 2018, <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/arreter-la-deforestation-redd-et-la-protection-de-lindustrie-des-combustibles-fossiles-et-de-la-conservation/>

(3) The highest bidder takes it all, Counter Balance, avril 2019, <https://www.brettonwoodsproject.org/2019/04/the-highest-bidder-takes-it-all-the-world-banks-new-scheme-to-privatise-land-in-the-global-south/>

(4) Broken Promises, How World Bank Group policies and practice fail to protect forests and forest peoples' rights (Promesses non tenues. Comment les politiques et pratiques du Groupe de la Banque mondiale n'ont pas permis de protéger les forêts et les droits des peuples forestiers), 2005, <https://wrm.org.uy/books-and-briefings/broken-promises-how-world-bank-group-policies-and-practice-fail-to-protect-forests-and-forest-peoples-rights/>

(5) As contradições da cooperação alemã na Amazônia, Ponto de Debate, (en portugais) https://rosalux.org.br/wp-content/uploads/2016/08/ponto_debate_ed5_final.pdf

Olam Palm Gabon prétend utiliser la définition de la forêt pour appliquer sa politique de « zéro déforestation »



Plantation de palmiers à huile OLAM près du village de Sanga/WRM

L'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile est un facteur notoire de la déforestation tropicale, et c'est, depuis des années, une question brûlante pour les investisseurs dans le secteur de l'huile de palme et pour les consommateurs. Mais le problème semble être résolu. C'est du moins ce que veut nous faire croire l'industrie de l'huile de palme. Leur recette a pour nom la « zéro déforestation », une idée lancée par de grandes ONG de conservation au Brésil en 2007. Au cours des dernières années, plusieurs des plus grandes sociétés de plantations de palmiers à huile se sont engagées à maintenir une activité « zéro déforestation ».

Pour les sociétés d'huile de palme, **prendre un engagement de « zéro déforestation »** est certainement avantageux. D'abord, parce qu'un tel engagement **détourne l'attention de la déforestation à grande échelle que ces sociétés ont provoquée auparavant**. C'est donc utile pour « blanchir » leur image et leur réputation, et **cela leur ouvre les portes des banques pour recevoir plus d'argent et leur permet d'augmenter leurs ventes auprès des consommateurs soucieux de l'environnement**. Le mot en lui-même est également très séduisant parce qu'il parle de lui-même : « zéro déforestation », plus de problème ! Cependant, une question fondamentale demeure : comment les sociétés peuvent-elles concrétiser un tel engagement et développer leurs activités, en particulier dans les pays ayant une importante couverture forestière ? **La société singapourienne OLAM, par exemple, a obtenu un accès à 500 000 hectares de terres au Gabon pour la mise en place de grandes plantations de palmiers à huile, un pays couvert de forêts à 89 %. Comment OLAM peut-il donc prétendre respecter un engagement de « zéro déforestation » ?**

L'engagement de « zéro déforestation » d'OLAM et la réalité sur le terrain

OLAM intervient au Gabon dans le cadre d'une coentreprise avec l'État gabonais et est la principale société de plantations industrielles de palmiers à huile dans le pays. (1) Le gouvernement gabonais détient 49 % du capital de la société OLAM Gabon. En décembre 2016, Mighty Earth, l'ONG américaine de conservation de la nature, a démontré dans un rapport qu'OLAM avait déboisé environ 20 000 hectares au Gabon pour ses plantations industrielles de palmiers à huile. Seulement trois mois plus tard, en février 2017, cette même organisation a signé un accord avec OLAM, aux termes duquel la société s'engage à appliquer un moratoire sur la poursuite de la déforestation au Gabon. (3)

Il est difficile de croire qu'OLAM ait changé d'idée uniquement pour se débarrasser du bilan négatif dévoilé par Mighty Earth. **Le désir d'acquérir davantage de terres et donc de forêts pour augmenter la production et les profits fait partie intégrante de la logique commerciale des sociétés de plantations en monoculture**. Le problème est alors de découvrir les stratégies et les tactiques suivies par OLAM pour se prévaloir d'une « zéro déforestation », légitimée par des ONG de conservation telles que Mighty Earth, tout en poursuivant ses activités rentables dans un pays boisé comme le Gabon.

La façon dont OLAM définit la « zéro déforestation » est une tactique essentielle. Dans son document intitulé « Paysages vivants » (4), la société explique que le terme « zéro déforestation » **signifie l'adoption de « principes positifs nets »**, ce qui entraîne un « impact positif net ». Le mot « net » peut sembler insignifiant, mais il est crucial. **Il permet aux entreprises de continuer à détruire différentes zones, notamment des forêts, à condition de compenser cette destruction en protégeant d'autres zones « comparables »** en termes de biodiversité et de type de végétation qui, selon elles, risquent d'être détruites. Le mot « positif » dans la formulation « impact positif net » va encore plus loin : il est supposé exprimer le fait qu'une entreprise compense non seulement les destructions qu'elle occasionne, mais protège également d'autres lieux à risque, créant ainsi un impact « net positif » par comparaison avec la situation précédente. Cette idée est de plus en plus adoptée par les entreprises et **constitue le principe fondamental qui sous-tend le mécanisme de « compensation de la biodiversité »** (5). Cependant, cette approche est erronée. Chaque espace présente une biodiversité unique et il s'inscrit dans un temps et un espace spécifiques ; il ne peut être comparé à d'autres espaces ou remplacé par

eux. De plus, ces espaces sont souvent utilisés par des communautés pour assurer leurs moyens de subsistance et ils ne doivent donc pas être détruits ! Mais OLAM va plus loin et affirme que ses « principes positifs nets » ont un « triple impact positif » : ils se traduisent par « des agriculteurs et des systèmes agricoles prospères », des « communautés florissantes » et ils « régénèrent le monde ».

Ces affirmations contrastent cependant fortement avec la situation que vivent les communautés riveraines des plantations d'OLAM dans leur lutte quotidienne pour leur survie. **Les communautés sont confrontées à des restrictions plus nombreuses qu'auparavant en matière d'accès aux forêts et de leur utilisation dans les zones de concession d'OLAM**, que la société pourrait désormais utiliser en compensation. Ces zones sont traditionnellement utilisées par les communautés pour l'agriculture, la chasse, la pêche et la récolte de produits non ligneux. En outre, **OLAM étend maintenant ses plantations dans des zones de savane ou de prairie**. Cette approche a un impact négatif important sur les communautés locales parce que ce sont des zones très utiles et précieuses pour ces populations, entre autres pour la chasse, la pêche et la collecte de champignons (6). Cela rappelle ce qui s'est passé au Brésil il y a quelques années, lorsque de grandes ONG de conservation nationales et internationales se sont focalisées sur la défense de la protection de la forêt amazonienne en incitant les agro-industries à privilégier le biome de la savane brésilienne, le « cerrado », beaucoup moins protégé que la forêt amazonienne, et ont ainsi engagé la destruction à grande échelle de ce biome tout aussi précieux.

Une solution fausse mais rentable pour OLAM : définir une forêt sur la base du carbone à l'hectare !

L'une des tactiques les plus perverses et les plus dangereuses d'OLAM et de son partenaire commercial, le gouvernement gabonais, consiste à **proposer de modifier la définition de la forêt gabonaise pour favoriser les activités commerciales d'OLAM**. En 2018, le ministère gabonais de l'Agriculture a proposé de modifier la définition actuelle des forêts uniquement sur la base de la couverture forestière – la plupart des définitions dans le monde suivent la définition de la FAO (7) – d'une façon inédite. La proposition considérerait une forêt non seulement comme une zone arborée, mais définirait également **un paramètre établissant la quantité minimale de carbone qu'une zone forestière devrait contenir**. Selon la proposition (8) faite par Lee White, l'actuel ministre des Forêts de l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon (ANPN), « une forêt est un écosystème d'une surface d'au moins 4 hectares d'arbres endémiques, avec en moyenne au moins 5 arbres de dhp supérieur à 70 cm/ha [densité des points hauts] et/ou une biomasse supérieure à 118 tonnes de carbone/ha ».

Si cette définition était adoptée, cela créerait un dangereux précédent. Non seulement l'intégration de ce paramètre carbone dans une définition de la forêt est risquée, mais la quantité minimale suggérée de 118 tonnes de carbone par hectare exclurait tout simplement les forêts secondaires et les forêts en régénération de la définition d'une forêt. **L'objectif global devient alors très évident : OLAM peut étendre ses plantations dans des zones de forêts secondaires et de forêts en régénération tout en affirmant respecter son engagement international en faveur de la « zéro déforestation » vis-à-vis des banques et des consommateurs.**

La nouvelle définition de forêt proposée renforce deux causes sous-jacentes de la déforestation. Premièrement, **elle renforce les problèmes de la définition des forêts**

préconisée par la FAO, qui définit une forêt uniquement comme un ensemble d'arbres et perpétue ainsi les activités et les profits des industries de l'exploitation forestière, de la transformation du bois et des pâtes et papiers. Cela perpétue également la marginalisation et la discrimination des points de vue de nombreuses communautés forestières par rapport à leurs forêts : une unité de vie complexe, avec des communautés végétales, animales et humaines, dans laquelle elles considèrent habituellement qu'elles sont chez elles ; cela affaiblit encore plus leurs luttes pour conserver et défendre leurs territoires forestiers. Deuxièmement, **cette définition applique et renforce les fausses solutions qui prétendent utiliser les forêts pour combattre le changement climatique**, en confortant la vision selon laquelle seul le carbone stocké dans les arbres est vraiment important. C'est ce que défend REDD, la principale politique forestière internationale des 10 dernières années. REDD impose aux communautés forestières une série de restrictions dans l'utilisation de leur forêt. C'est une situation similaire à ce que vivent actuellement les communautés vivant dans les concessions d'OLAM.

Que penser des plantations de palmiers à huile et de la RSPO ?

Depuis sa création il y a 15 ans, la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO), affirme faussement qu'elle peut rendre le secteur industriel de l'huile de palme durable sans changer structurellement le modèle destructeur et violent des monocultures à grande échelle sur lequel il repose. Le rejet de ce modèle a de nouveau été exprimé par 110 organisations nationales et internationales dans une lettre ouverte adressée à la RSPO à la veille de la dernière assemblée générale de la RSPO en 2018. (9) Néanmoins, la **RSPO insiste sur le fait qu'elle peut transformer le modèle en « l'améliorant », ce qui leur offre aussi un moyen de répondre aux critiques**. La déforestation est probablement le problème le plus urgent soulevé par les membres de la RSPO, parmi lesquels les banques, notamment la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale, et les sociétés achetant de l'huile de palme.

Lors de sa dernière assemblée, les pressions ont poussé la RSPO à adopter une nouvelle norme, qui prévoit des changements importants, parmi lesquels la promotion d'une politique de « zéro déforestation ». Avant novembre 2018, la RSPO exigeait uniquement que, dans les plantations certifiées, les types de végétation définis par l'entreprise comme étant des forêts à « valeur élevée de conservation » (HCV) et « à stock élevé de carbone » (HCS), le plus souvent des forêts primaires supposées stocker plus de carbone que d'autres écosystèmes, soient protégés. Pendant ce temps, les forêts secondaires souvent très précieuses pour les communautés pouvaient être détruites. Mais selon la nouvelle norme RSPO, outre les forêts primaires, les forêts secondaires et les forêts en régénération appartiennent également à la catégorie des forêts qui ne peuvent pas être détruites pour laisser la place à des plantations de palmiers à huile. Donc, en pratique, la RSPO a adopté une politique « zéro déforestation », selon la façon dont on définit les catégories de forêts, et qui le fait. OLAM est membre de la RSPO. Une partie de ses plantations est certifiée RSPO et la société est en train de faire certifier toutes ses plantations de manière à ce que sa politique de « zéro déforestation » soit cautionnée par le système de certification. **La question qui reste à résoudre est donc de savoir ce que RSPO a à dire sur la tactique poursuivie par OLAM et le gouvernement gabonais pour changer la définition de la forêt et poursuivre la déforestation**. Et qu'en est-il des autres banques de développement, comme la SFI/Banque mondiale, qui envisagent d'accorder un important prêt à OLAM Gabon ?

Le cas d'OLAM au Gabon montre que la « zéro déforestation » est loin d'être un engagement simple et direct à mettre fin à la déforestation. Entre les mains du secteur de l'huile de palme, de sociétés comme OLAM et du système de certification RSPO, il semble que ce soit beaucoup plus un outil de relations publiques opportuniste qu'un outil visant à lutter contre la crise de la déforestation. Tout en créant un écran de fumée pour les banques et les consommateurs, **ce concept incite les sociétés de plantations de palmiers à huile, en particulier celles actives dans les pays riches en forêts, à utiliser leur pouvoir et leur influence politiques pour imposer de nouvelles tactiques et stratégies qui leur permettent de poursuivre leurs activités et de continuer à faire du profit, tout en maintenant l'image d'une entreprise qui protège les forêts.**

Pire encore, sur le terrain, les engagements « zéro déforestation » tendent à aggraver les **problèmes rencontrés par les communautés forestières dans et autour des zones de concession de palmiers à huile.** Au Gabon, ces communautés ont du mal à conserver et à reprendre le contrôle de leurs territoires, y compris des zones forestières qui n'ont pas encore été détruites par OLAM.

Muyissi environnement, Gabon et WRM

(1) Bulletin WRM 230, juin 2017, L'escroquerie des plantations de palmiers à huile 'vertes' : le cas d'Olam, mai 2017, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/lescroquerie-des-plantations-de-palmiers-a-huile-ecologiques-le-cas-dolam/>

(2) Mighty Earth, Black Box de Palm Oil, décembre 2016, <http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/12/Palm-Oil-Black-Box-PrintApproval4.pdf>

(3) Si OLAM a d'abord réagi en 2016 au rapport de Mighty Earth en déclarant : « Nous reconnaissons le droit souverain du Gabon de convertir un pourcentage infime de ses terres forestières les moins précieuses en terres agricoles, à condition que cela soit fait de manière responsable et transparente » (voir Mongabay, Palm oil giant defends its deforestation in Gabon, points to country's right to develop, December 2016, <https://news.mongabay.com/2016/12/palm-oil-giant-defends-its-deforestation-in-gabon-points-to-countrys-right-to-develop/>), trois mois plus tard, la société a pris un engagement très différent, en déclarant « suspendre le défrichement des forêts au Gabon pour les palmeraies et les plantations d'hévéas pendant un an (une période pouvant être prolongée) ». (Mighty Earth, OLAM and Mighty Earth agree to Collaborate on Forest Conservation and Sustainable Agriculture in Highly Forested Countries, février 2017, <http://www.mightyearth.org/olam-and-mighty-earth-agree-to-collaborate/>)

(4) OLAM, Politique d'OLAM relative aux paysages vivants, avril 2018, www.olamgroup.com/content/dam/olamgroup/pdf/OLam-Living-Landscapes-Policy_French.pdf

(5) Pour plus d'informations sur la compensation de la biodiversité, voir le cas de Rio Tinto à Madagascar : <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/rio-tinto-a-madagascar-une-mine-detruit-la-biodiversite-unique-de-la-zone-littorale-de-fort-dauphin/>

(6) À la fin de cette année (2019), l'ONG gabonaise Muyissi Environnement et WRM publieront une synthèse sur les impacts sur le terrain de l'engagement zéro déforestation d'OLAM sur les communautés.

(6) WRM, Définition des forêts, <https://wrm.org.uy/fr/index-par-themes/deforestation/causes-sous-jacentes/definition-des-forets/>

(7) WWF-Gabon, la redéfinition de la forêt, quels enjeux pour le Gabon ? Novembre 2018

(8) WRM, Déclaration « RSPO : incapable, depuis 14 ans, d'éliminer la violence et la destruction générées par l'industrie de l'huile de palme »

<https://wrm.org.uy/fr/autres-informations-pertinentes/signez-la-declaration-rspo-incapable-depuis-14-ans-delimiter-la-violence-et-la-destruction-du-secteur-de-lhuile-de-palme/>

Les dynamiques et les processus de changement dans l'Amazonie péruvienne : apprendre des peuples Kechwa-Lamas



Waman Wasi Centre, Peru

Le Pérou est le septième pays au monde au chapitre des superficies boisées. Son déboisement a commencé plus tard qu'au Brésil et les taux de perte de forêts ont été relativement bas. L'expansion de l'État vers l'Amazonie a commencé dans les années 1980 avec des projets de colonisation subventionnés. Durant le gouvernement néolibéral de Fujimori (1990-2001), le développement des routes a ouvert l'Amazonie encore plus et attiré une migration massive de populations andines. De plus, plusieurs projets à grande échelle d'extraction de minerais, de pétrole et de gaz naturel ont été lancés.

Le gouvernement péruvien affirme que l'agriculture à petite échelle ou « migratoire » cause 90 % de la déforestation. Mais cette assertion comporte des faiblesses méthodologiques et conceptuelles. En premier lieu, la majorité des données sur la déforestation au Pérou ont été compilées au plan national par télédétection (par satellite) et les données régionales sont basées sur les opinions recueillies de fonctionnaires gouvernementaux et d'employés d'ONG. Ces opinions ont reflété la version officielle et sont dépourvues de preuves empiriques ou d'une analyse des facteurs qui déterminent les changements dans l'utilisation des sols.

Deuxièmement, le terme « agriculture migratoire » est imprécis et regroupe deux processus distincts d'utilisation des forêts. Le premier est celui des systèmes de culture sur brûlis pratiqués par des groupes autochtones et des métis ou riverains qui, en général, ne mènent pas à la conversion permanente de la forêt en terres agricoles. Le deuxième processus est le déboisement complet de la forêt pour l'agriculture que pratiquent en grande partie les migrants. La distinction entre les deux processus, les acteurs impliqués, leurs motivations et leurs effets est importante pour mieux comprendre les facteurs qui causent la déforestation et déterminer quelles réponses pourraient être appropriées. **Blâmer la petite agriculture comme la principale cause de la perte des forêts nie le rôle des politiques et des programmes agricoles du gouvernement dans les changements d'utilisation de la**

terre. Cela ignore également l'autorité du gouvernement en ce qui concerne les droits d'accès, d'utilisation et de contrôle de la terre.

La conservation et l'agro-industrie : deux facteurs de spoliation

La région de San Martín, dans l'Amazonie péruvienne, était relativement inaccessible jusqu'aux années 1960 lorsque l'on inaugura la route principale Fernando Belaunde Terry. Dans les années 1980, la coca est devenue une importante culture commerciale qui a attiré une migration massive et causé une transformation du paysage avec le défrichage des forêts et un « boom » économique. La production de coca combinée aux activités de deux groupes de guérillas (le Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru et le Sentier lumineux) causa l'instabilité et un niveau élevé de violence. Cela entraîna une forte présence militaire qui a ralenti la division des terres en lots individuels et commerciaux. Après 1995, avec la réduction de la présence militaire, la déforestation augmenta. **On estime qu'en l'an 2000, 30 % du territoire régional avait déjà été déboisé.** Cela coïncida avec le processus de décentralisation de 2002, lorsque le gouvernement régional est devenu responsable du développement économique et des ressources forestières.

On s'attendait à ce que les gouvernements régionaux soient en mesure d'exercer une gouvernance plus efficace et durable, de renforcer de plus en plus la démocratie, en incluant la population locale dans les processus décisionnels, et d'améliorer les services publics fournis aux citoyennes et citoyens. Cependant, le Parti de la Nouvelle Amazonie, qui a dirigé le gouvernement régional de 2007 à 2015, a développé **une vision de production agricole intensive combinée à la « conservation » et au développement écotouristique**, et a promu San Martín comme la « Région verte. » D'importants investissements ont été entrepris en infrastructures, la production de café et de cacao a augmenté et **des terres ont été cédées pour les plantations agroindustrielles de jatropha et de palmier à huile.**

Par ailleurs, 70 % du territoire de la région de San Martín a été réservé pour la « conservation » avec très peu de consultations de la population. À ce jour, 1,34 million d'hectares ont été délimités sur l'objectif de 2,5 millions d'hectares établi par le programme national de conservation forestière pour l'atténuation des changements climatiques. Le but poursuivi est de **contrôler l'accès et l'utilisation des forêts.** L'aire de conservation régionale (ACR) Cordillera-Escalera et les zones de conservation et de récupération d'écosystèmes (ZoCREs) chevauchent dans une large mesure des territoires autochtones et jusqu'à maintenant, le gouvernement régional n'a pas abordé la question des droits des communautés autochtones protégés par la loi.

La conservation et les cultures pérennes, c'est-à-dire les cultures ayant une vie longue ou permanente, ont été considérées jusqu'à maintenant comme la réponse régionale à la déforestation. Cependant, les actions du gouvernement de San Martín pour délimiter et **confiner les forêts selon des plans de conservation constituent une menace existentielle pour l'accès et l'utilisation des forêts des communautés Kechwa-Lamas.** D'autre part, l'appui accordé à **l'agriculture commerciale pérenne est devenu un stimulateur de la déforestation.**

Les paysans migrants viennent occuper des aires de forêt défrichées pour la production de cultures commerciales (le café et le cacao par exemple) dans des zones que les communautés Kechwa-Lamas considèrent comme leur territoire coutumier. **Les plantations commerciales deviennent également une menace toujours plus sérieuse.** Les

communautés établies dans des zones reculées, loin à l'intérieur des forêts, patrouillent constamment dans leurs territoires pour maintenir les migrants éloignés.

Un point est clair. Lorsque la distance augmente entre les aires forestières et les communautés, la taille moyenne des fermes diminue, les pratiques culturelles changent vers des cultures pérennes, comme le cacao, et l'exploitation des forêts diminue aussi. Par contre, lorsque les forêts sont facilement accessibles, elles sont intégrées aux activités de subsistance et deviennent une source importante d'aliments (plantes et animaux). Là où il n'y a pas de forêt à proximité, l'utilisation de la forêt peut être limitée à la chasse occasionnelle dans une forêt lointaine.

Ainsi, on observe aujourd'hui trois dynamiques qui influent sur les territoires de forêt dans San Martín. Premièrement, la population autochtone, majoritairement des Kechwa-Lamas, qui revendique ses territoires coutumiers ; deuxièmement, les populations migrantes, qui constitue la principale cause de la déforestation ; et troisièmement, l'expansion des cultures commerciales pérennes et des aires de conservation qui lie les deux premières. **Ces dynamiques ont de leur côté occulté le potentiel des systèmes agricoles locaux à promouvoir des moyens de subsistance bénéfiques** et durables, ainsi que celui des forêts secondaires diversifiées (forêts régénérées naturellement) qui pourraient s'avérer les meilleures protections pour la forêt indigène.

La propriété de la terre et l'utilisation des forêts

Selon la loi sur les communautés autochtones, le peuple Kechwa-Lamas peut revendiquer des droits d'usage de leurs forêts, même si l'État a révoqué leurs droits de propriété de leurs forêts coutumières, une décision qui continue d'être fortement contestée. Il n'y a pas de données sur l'importance des revendications, mais selon une source informelle, quarante-deux villages réclament plus de 120 000 hectares de terres à l'intérieur de l'ACR Cordillera-Escalera. Les superficies de forêt que les peuples ont revendiquées varient de 120 à 50 000 hectares. La communauté de Yuri Lamas, une des rares communautés à avoir réussi à obtenir le titre de propriété sur un territoire forestier, possède 31 000 hectares à l'intérieur de l'ACR. Cependant, le gouvernement régional tarde à traiter ces demandes en alléguant qu'il ne se conforme pas à la loi non pas pour des raisons politiques, mais bien à cause de contraintes budgétaires et techniques et de la difficulté à voyager à des zones éloignées pour effectuer les mesures requises.

L'accès très limité à leurs droits à la terre pousse les communautés à chercher d'autres formes de titre de propriété, comme les concessions. Mais celles-ci sont très différentes. Le *titre* reconnaît des droits d'utilisation à perpétuité, en respectant dans une grande mesure les pratiques coutumières, mais avec quelques restrictions. **L'approche concession, de son côté, encourage les activités de conservation mises en œuvre à travers l'appui technique d'organismes d'intervention**, à l'aide d'experts, de techniciens, de technologies et de règlements pour former les habitants dans la gestion et la préservation des forêts selon des protocoles et des normes spécifiques. Les concessions comportent aussi **une réduction des droits territoriaux, l'utilisation régulée des terres ancestrales et des accords de concession limités dans le temps sans garanties de prolongement.**

Ainsi, les options des Kechwa-Lamas pour maintenir le contrôle sur leurs territoires traditionnels peuvent être de plus en plus liées au besoin d'agir en tant que « conservateurs » ou « Autochtones écologiques. » Mais on observe aussi des signes que la

nouvelle gouvernance des forêts favorise une utilisation plus commerciale des terres afin de satisfaire les marchés mondiaux et « verts » en pleine expansion (par exemple, l'huile de palme et la séquestration du carbone).

L'expansion des cultures pérennes protège-t-elle les forêts ?

Les plans de développement régional ont toujours mis l'accent sur la production agricole. **L'approche axée sur les cultures pérennes (principalement le café, le cacao et le palmier à huile) est souvent présentée comme une expansion plus respectueuse de l'environnement que les cultures annuelles et une mesure pour enrayer l'expansion de l'agriculture sur brûlis**, et ainsi réduire le besoin de défricher de nouvelles terres.

Les cultures commerciales permanentes ont augmenté dans les communautés Kechwa-Lamas. Les agriculteurs ont accru la production de café et surtout de cacao. Cependant, **nulle part dans ces communautés les plantations de cacao et de café ne remplacent les champs d'agriculture sur brûlis**. Ces derniers, avec des cultures comestibles, peuvent être combinés aux cultures pérennes pendant que s'établit le couvert d'ombre, mais les deux utilisations de la terre jouent des rôles fondamentalement différents.

Existe-t-il de nouvelles manières de considérer et de gérer les forêts amazoniennes ?

Les approches de subsistance dans les forêts de San Martín ont évolué depuis 20 ans vers des systèmes agroforestiers et un intérêt croissant pour les produits non forestiers. Le gouvernement régional et les universités locales ont encouragé ces « nouvelles approches » basées sur la science (cartographie, paquets de gestion des sols et de cultures pérennes). Les services écosystémiques et environnementaux constituent la plus récente nouveauté. Le développement des programmes de paiement de services environnementaux et de compensation comme le mécanisme REDD suscite un nouvel intérêt pour l'utilisation de la terre. Certains considèrent **ce marché émergent de services écosystémiques comme la raison principale de la diminution des approbations de titres communautaires sur la forêt**.

Aujourd'hui, il existe peu de projets de paiement de services environnementaux opérationnels dans San Martín et les projets en cours se concentrent dans les aires de forêts peu peuplées qui jouissent déjà d'autres types de protections. À ce jour, aucun projet REDD n'a été établi dans un territoire autochtone, même s'il **y a eu des tentatives de persuader les villages Kechwa-Lamas de vendre des droits de carbone**. Lorsque le processus REDD dans San Martín a commencé en 2009, il était organisé en table ronde et considéré comme le plus progressiste de l'Amazonie péruvienne. Mais les groupes autochtones ont senti qu'ils y étaient mal représentés et plusieurs d'entre eux ont conjointement organisé une « table ronde autochtone. » **La principale critique du processus REDD au Pérou et dans San Martín souligne que le gouvernement péruvien, dans son désir d'appliquer ce programme, a ignoré la dispute autour des droits relatifs à la tenure des terres**. Les organisations autochtones craignent que le mécanisme REDD et d'autres programmes semblables ouvrent l'Amazonie à l'exploitation des ressources par les transnationales (vertes) et déclenchent une autre ruée extractive autour des compensations carbone, comme ce fut le cas avec le caoutchouc et le pétrole.

Paysages forestiers ou paysages commerciaux ?

Les questions de droits se trouvent au cœur des conflits sur le contrôle de la terre. D'une part, selon la perspective des Kechwa-Lamas, **de nouveaux acteurs sont apparus qui appliquent de nouvelles formes de confinement et de privatisation. L'État, représenté par le gouvernement régional, exclut les peuples autochtones en créant des réserves et des zones de conservation.** Dans le cadre des mécanismes de division territoriale — comme la création de l'ACR Cordillera-Escalera et les zones de conservation et de récupération d'écosystèmes (ZoCREs) —, on déclare un contrôle sur les personnes et les forêts. Ces mécanismes constituent également **une façon de créer de nouveaux « paysages de marché, » en matière de séquestration du carbone et de paysages forestiers « vierges » pour la consommation touristique.** Dans ce processus, on néglige aussi les cadres juridiques existants qui reconnaissent les droits coutumiers des peuples autochtones. S'il est vrai que le gouvernement ne conteste pas ouvertement leurs droits, il les mine dans les faits en refusant obstinément d'agir.

Les intérêts du capital agroindustriel et la mondialisation de l'économie régionale sont directement et indirectement favorisés à travers **la promotion de la nouvelle agriculture commerciale et des plantations d'arbres.** L'expansion particulièrement importante des activités des migrants andins profite du développement commercial des plantations promues par le gouvernement. Ainsi, un « **paysage de travail** » voit le jour **au moyen de nouveaux processus qui apparaissent avec les changements socioéconomiques et les nouvelles pratiques agricoles et dynamiques urbaines.** Les processus qui ne semblent pas centrés directement sur les forêts peuvent avoir des effets énormes sur la déforestation, la récupération des forêts et les moyens de subsistance des peuples.

De leur côté, les pratiques des familles Kechwa-Lamas offrent plus d'espoir pour l'avenir de la forêt que les initiatives de conservation du gouvernement régional. **La soi-disant conservation des forêts et la discussion sur le mécanisme REDD et la séquestration du carbone ont pris tellement de place qu'elles dissimulent d'autres dynamiques essentielles en Amazonie.** Alors que l'on utilise le peuple Kechwa-Lamas comme une « marque » dans la promotion de la diversité ethnique et culturelle de la région, le modèle d'utilisation des terres et des forêts mis de l'avant n'est pas basé sur leurs pratiques, mais plutôt sur l'augmentation rapide des cultures commerciales, des monocultures et des plantations à grande échelle. **Les systèmes des Kechwa-Lamas peuvent nous aider à comprendre des aspects essentiels des systèmes plus diversifiés de production et d'utilisation des sols, en combinant la production et la préservation des aliments et des forêts.** Malheureusement, le peuple Kechwa-Lamas est considéré comme un groupe ethnique « coloré », mais pas comme une source d'inspiration et de connaissances pour l'avenir des forêts dans San Martín.

* Le présent article est basé sur une recherche réalisée en 2018 intitulée « *Forest Dynamics in the Peruvian Amazon: Understanding Processes of Change* ». On peut accéder à cette publication et à ses références complètes (en anglais) à :

https://www.researchgate.net/publication/327927263_Forest_Dynamics_in_the_Peruvian_Amazon_Understanding_Processes_of_Change.

Luis Romero Rengifo, Centro Waman Wasi Lamas, San Martín, Pérou,
wamanwasi@gmail.com

Marquardt, Kristina, Pain Adam et Bartholdson Örjan, Université agricole de Suède

Indonésie : violences contre les ouvrières des plantations de palmiers à huile



Sawit watch, Indonésie

L'histoire récurrente du « succès » de l'Indonésie en tant que premier producteur mondial d'huile de palme ne s'est en réalité pas traduite par un succès similaire pour les ouvrières des plantations de palmier à huile. **Des conditions de travail abusives continuent de sévir dans ce secteur et les premières victimes en sont surtout les femmes.** Bien que souvent négligée, cette situation influe fortement sur le processus de production de l'huile de palme. Les femmes effectuent 15 des 16 types de tâches réalisées dans les plantations de palmiers à huile, y compris la récolte. (1)

Les sociétés de plantations de palmiers à huile embauchent des travailleurs permanents et temporaires (travailleurs occasionnels, contractuels et journaliers, appelés *kernet*). Les tâches d'entretien, qui comprennent les travaux de pulvérisation, de fertilisation et de nettoyage, ne sont généralement pas considérées comme une activité essentielle et les ouvriers de ce secteur ont donc généralement un statut non permanent. La plupart de ces travailleurs sont des femmes et travaillent dans des conditions précaires. (2)

Les femmes travaillent dans le secteur de l'entretien des plantations pendant de nombreuses années et n'accèdent jamais à un contrat de travail à durée indéterminée. Elles sont exposées à des risques accrus pour la santé, car elles sont en contact direct avec les substances chimiques utilisées quotidiennement dans les plantations. Les sociétés ne leur accordent jamais leurs droits en matière de congés menstruels, de congé de maternité, de visites médicales, d'installations sanitaires et d'espaces d'allaitement appropriés. En règle générale, la relation de travail n'est pas décrite correctement dans un contrat écrit. Les informations relatives aux salaires et aux horaires de travail sont données verbalement par le contremaître. **Les ouvrières des plantations de palmiers à huile sont souvent victimes d'injustices liées au genre, sous forme de marginalisation, de discrimination, de violence et de harcèlement.** (3)

Femmes enceintes : travailler sans relâche pour permettre à l'entreprise d'accroître ses profits

L'ONG indonésienne Sawit Watch a constaté début 2019 que **cinq ouvrières qui étaient dans leur premier trimestre de grossesse avaient fait une fausse couche dans une plantation de palmiers à huile de Kalimantan central, principalement à cause de leurs lourdes charges de travail.** *« Les ouvrières enceintes continuent d'effectuer des travaux tels que le désherbage, l'épandage des engrais et des produits phytosanitaires et la récolte des fruits en vrac. Ce sont des travaux difficiles. Le mari de l'une des ouvrières enceintes a demandé à la direction de l'entreprise si elle pouvait accorder à sa femme une période de congé ou des tâches moins pénibles, mais la direction n'a pas accepté »,* explique une ouvrière. Le syndicat de la plantation a également exigé que les femmes enceintes ne travaillent pas ou ne se voient confier que de petits travaux de bureau, mais la direction de la société a répondu que tout avait déjà été organisé au bureau central de Kuala Lumpur en Malaisie.

Il est également compliqué de prendre un congé menstruel même si, selon le droit du travail indonésien, tous les secteurs et entreprises devraient accorder ce droit à leurs employées. Mais les femmes n'ont aucune garantie de bénéficier de ce droit. *« Un médecin de l'entreprise a dit à une ouvrière qui souhaitait poser son congé : vous souhaitez sérieusement prendre un congé menstruel ? Vous n'avez pas honte ? »,* raconte une ouvrière.

Les ouvrières qui ont un statut de travailleuse occasionnelle ou contractuelle **ne bénéficient généralement pas d'une protection sociale adéquate de leurs droits à la santé reproductive.** Elles sont employées à la récolte des noix de palme. L'objectif de travail dépend de la parcelle cultivée, appelée *Ancak*. Si l'*Ancak* est dans un marécage, l'objectif est de 1,25 hectare, mais s'il est à l'intérieur des terres, l'objectif est de 1,5 hectare. Généralement, les entreprises ne fournissent pas d'équipement de protection spécifique pour travailler dans une parcelle marécageuse, appelée dans ce cas *Ancak Rawa*. Selon un travailleur occasionnel, dans un *Ancak Rawa*, un adulte aura de l'eau jusqu'à la ceinture et on ne lui fournira pas de vêtements spéciaux. *« Nous ne faisons que travailler, du matin jusqu'au soir. La moitié de notre corps, des chevilles à la taille, reste dans l'eau du marécage. Il n'y a pas de vêtements spéciaux fournis par l'entreprise. Si nous en demandons, ils nous mettront en liste rouge, nous ne serons plus embauchées »,* explique une ouvrière.

La santé des femmes sacrifiée au profit des sociétés de plantation de palmiers à huile

Il n'est jamais facile pour les femmes travaillant dans les plantations de palmier à huile de bénéficier des services de santé fournis par les sociétés en raison de la complexité des démarches administratives. Lorsqu'elles veulent demander un congé maladie, la direction semble compliquer le processus. Dans plusieurs cas, **la clinique de l'entreprise a recommandé un congé maladie, mais les femmes concernées ont dû continuer à travailler en raison d'une décision de la direction.**

Au sein de PT TN Kalimantan oriental, la société, qui possède 12 437 hectares, met à disposition une seule clinique pour l'ensemble des plantations. Selon les informations données par les ouvrières, la procédure pour obtenir les prestations de santé est trop bureaucratique et la disponibilité des médicaments à la clinique est également insuffisante. *« Il n'y a qu'un médicament pour traiter toutes les maladies »,* déclare l'une d'entre elles.

Dans une autre plantation de palmiers à huile du Sumatra du Nord, les travailleuses occasionnelles ne bénéficient pas d'une assurance maladie. Si elles sont malades, l'entreprise ne tiendra pas compte de leur état. Elles n'ont pas droit à un congé maladie rémunéré. Si elles ne viennent pas travailler, elles n'auront pas de salaire. Les travailleurs permanents sont dans une situation différente puisque leur congé sera tout de même payé à la fin du mois. *« Si nous ne travaillons pas, nous ne gagnons aucun salaire. Si nous tombons malades, nous venons tout de même au travail. De plus, nous ne pouvons pas aller à la clinique de la société, car nous ne sommes que des travailleuses occasionnelles »*, explique une femme travaillant dans une plantation de palmiers à huile du Sumatra du Nord.

Le statut de travailleur occasionnel : les raisons de l'irresponsabilité de l'entreprise

« Nous travaillons du lundi au jeudi avec un salaire de 106 000 Rp par jour [environ 7,50 dollars américains]. Notre nombre maximum de jours de travail est de seulement 16 jours par mois. Nous désherbons, nous ramassons les noix de palme en vrac et les grappes de fruits vides », explique une travailleuse occasionnelle dans le Kalimantan du Nord.

« Les travailleuses occasionnelles aident parfois à l'épandage des engrais. Nous devons utiliser deux sacs d'engrais par jour (chaque sac contient 50 kilos). Cela doit être utilisé dans la même journée. C'est à vous de décider quand vous rentrerez chez vous, mais les sacs doivent d'abord être finis », explique une travailleuse à Sawit Watch.

La société PT Agro Kati Lama (PT AKL), qui fait partie du groupe agroalimentaire belge SIPEF, exploite des plantations de palmiers à huile dans le Sumatra du Sud. Cette société emploie plus de 1 200 travailleuses occasionnelles par le biais de 6 sociétés sous contrat (extérieures). Les femmes qui sont dans le service entretien ont une durée de travail moyenne de seulement 8 jours par mois. La plupart du temps, **elles reçoivent leur salaire directement des contremaîtres, sans fiche de paie clairement établie. Le montant de leur salaire n'est inscrit que sur des factures non officielles, sans cachet ni nom du payeur.** Les femmes qui ont été embauchées par le biais d'une société extérieure sont obligées de signer une lettre indiquant qu'elles n'engageront pas d'actions en justice liées à l'assurance maladie, aux primes de fêtes religieuses et aux frais de convalescence occasionnés par des accidents du travail.

Selon les femmes, depuis qu'elles ont rejoint PT AKL, elles n'ont reçu aucun équipement de travail ou de protection, elles ont dû s'organiser par elles-mêmes. Elles n'ont également jamais été informées des impacts sur la santé liés à leur travail avec des pulvérisateurs et des engrais. Elles ont souvent demandé à l'entreprise quand un équipement adéquat pourrait leur être fourni, mais elles n'ont reçu aucune réponse. Dernièrement, PT AKL a fourni des équipements incomplets et réservés à certains travailleurs.

De plus, la société n'est pas responsable des accidents de travail. Les deux femmes victimes d'un accident en 2017 n'ont encore reçu aucune indemnisation de la part de PT AKL. La société s'est défaussée de sa responsabilité sur le sous-traitant.

Les réglementations qui régissent l'emploi dans les plantations en monoculture indonésiennes ne sont pas très claires en matière de protection des travailleurs, en particulier pour les femmes. **Le gouvernement exerce même actuellement des violences directes contre les femmes par le biais de nombreuses politiques : expansion des**

plantations industrielles, emploi flexible, absence de protection et droits pour les travailleuses dans le secteur de l'huile de palme.

S'il est vrai que le gouvernement indonésien, premier producteur et consommateur mondial d'huile de palme brute, a établi une politique visant à reconnaître et à faire respecter les droits du travail, cette politique n'est appliquée qu'en cas de contrat écrit. Wilmar, par exemple, a publié un plan d'action corrective et une politique de protection des enfants pour garantir le respect des droits des travailleurs. Golden Agri-Resources, par le biais de sa filiale SINARMAS Tbk, est l'un des signataires du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Au niveau des consommateurs, Colgate-Palmolive, Kellogg, Nestlé, Unilever et Wilmar affirment qu'ils s'efforcent d'améliorer les conditions de travail dans l'ensemble de la filière de l'huile de palme en Indonésie. Les constats sur le terrain font cependant apparaître que **des milliers de travailleurs dans le secteur des plantations de palmiers à huile, tout particulièrement des femmes, sont employés dans des conditions précaires, en butte à la discrimination et dans un environnement de travail dangereux.**

Zidane

Sawit Watch, Indonésie, <http://sawitwatch.or.id/>

(1) Enquête de Sawit Watch, <http://sawitwatch.or.id/2019/03/11/sawit-watch-hentikan-diskriminasi-terhadap-buruh-perempuan-di-perkebunan-sawit/>

(2) Guy Standing, « The Precariat », 2011, [https://www.hse.ru/data/2013/01/28/1304836059/Standing_%20The_Precariat_The_New_Dangerous_Class_-_Bloomsbury_USA\(2011\).pdf](https://www.hse.ru/data/2013/01/28/1304836059/Standing_%20The_Precariat_The_New_Dangerous_Class_-_Bloomsbury_USA(2011).pdf)

Dans « *The New Dangerous Class* » (« *La nouvelle classe dangereuse* »), G. Standing indique que le précaire fait référence à l'absence d'emploi permanent garanti, à l'absence de protection contre le licenciement arbitraire, à l'absence de protection garantie contre les accidents du travail ou les maladies causées par le travail, au manque d'informations en matière de sécurité et de santé, à l'absence de possibilité d'obtenir davantage de compétences et de connaissances grâce des stages ou des formations visant à accroître les compétences, à des salaires minimums et à l'absence de sécurité sociale. Le précaire n'offre également aucune garantie en matière de droits du citoyen, notamment celui d'adhérer à une association.

Certaines formes de travail précaire englobent toutes les formes de travail indésirables, y compris le travail mal rémunéré sans aucune prestation sociale (santé, retraite, primes, etc.), les heures supplémentaires involontaires, le travail dans des conditions dangereuses et dans le secteur informel.

(3) Voir le Bulletin WRM de mars 2018, « Indonésie : l'exploitation des femmes et la violation de leurs droits dans les plantations de palmiers à huile », Zidane, Sawit Watch, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/indonesie-lexploitation-des-femmes-et-la-violation-de-leurs-droits-dans-les-plantations-de-palmiers-a-huile/>

Les Peuples autochtones et le difficile accès à la justice en matière foncière au Cameroun



Ph: CED, Cameroon.

Elément fondamental de l'Etat de droit, consacré par les textes internationaux, l'accès à la justice est au cœur de l'Etat moderne. Permettant de gérer les litiges entre les administrés et l'Etat et entre les administrés entre eux, il repose sur le principe selon lequel toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi. L'accès à la justice s'entend donc comme la garantie reconnue à un individu de pouvoir saisir une autorité judiciaire ou d'autres approches prévues par la loi, en bénéficiant de toutes les garanties qui l'accompagnent (délai raisonnable, droit au recours, juge indépendant et impartial, etc.) lorsqu'il s'estime victime d'une violation de ses droits. Ce principe est également valable en ce qui concerne la gestion de la terre.

La terre occupe une place centrale dans la stratégie de « développement » du Cameroun. Elle est l'un des piliers de l'atteinte de son émergence. C'est ainsi plusieurs investissements fonciers ont cours sur tout le territoire aussi bien par les pouvoirs publics que par les particuliers. Dans ce contexte de forte pression foncière, les conflits fonciers sont inévitables. L'accès et le contrôle des terres sont à l'origine de nombreux litiges. Leur règlement est un gage important de la stabilité des investissements et de la paix sociale. Dans ce sens, la possibilité pour les justiciables d'avoir un accès, par le biais d'organes judiciaires et administratifs impartiaux et compétents, à des moyens rapides, efficaces et abordables de règlement des différends portant sur des droits fonciers (1), doit être garantie par l'Etat. Même si la loi est peut-être construite sur le principe d'égalité, les mécanismes de règlement des litiges fonciers au Cameroun offrent moins de garantie aux peuples autochtones dont les terres et territoires sont les plus sollicités dans cette ruée foncière.

Comment les lois foncières au Cameroun ont ouvert la voie à la méconnaissance des droits territoriaux des peuples autochtones

Tout contentieux réside sur la perte ou la violation d'un droit, le contentieux foncier ne déroge donc pas à ce principe fondamental de l'administration d'une bonne justice. Toutefois, en tant que justiciable, les peuples autochtones au Cameroun ont des droits fonciers très

précaires. Leur mode de vie et surtout le lien qu'ils entretiennent avec le foncier n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance par la grande réforme foncière de 1974. Ces textes ont fait de la mise en valeur la preuve fondamentale de la possession foncière et ont construit le système foncier sur les droits individuels à travers l'immatriculation.

Les Ordonnances de 1974 ont donc procédé à une sorte d'accapement juridique des terres sur lesquelles vivent les peuples autochtones notamment par une négation de leurs droits fonciers coutumiers, car leur mode d'utilisation de l'espace n'est pas accepté comme preuve de la mise en valeur. Cette réforme a eu pour conséquence une série d'expulsion des peuples autochtones de leurs terres pour laisser place aux grands investissements (aires protégées, agro-industrie, exploitation forestière, mine etc.) et ceux-ci ont été contraints de s'installer sur les jachères des groupes dominants (Bantous) sur lesquelles ils vivent en constante insécurité. Pour s'adapter à ces nouvelles conditions, ils ont dû modifier avec beaucoup de difficultés leur mode de vie et se sont adonnés pour les plus téméraires à des activités agricoles avec plus ou moins de réussite. Etant des *squatters*, ils ont constamment des problèmes avec leurs voisins Bantous qui n'hésitent pas à s'accaparer de leurs champs et autres investissements fait sur la terre. Cette double injustice devrait en principe être corrigée devant des mécanismes de règlements des litiges fonciers.

Des mécanismes de règlement des litiges fonciers discriminatoires

Le droit à un tribunal s'entend comme un droit concret et effectif (2). Tel n'est pas le cas du droit à un tribunal en matière foncière pour les peuples autochtones au Cameroun. En effet, les mécanismes existant sont discriminatoires tant sur la procédure que sur la composition pour ce groupe social. Le droit de toute personne à ce que sa cause soit entendue comprend entre autres : le droit de saisir les juridictions nationales compétentes de tout acte violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus et garantis par les conventions internationales, les lois, règlements et coutumes en vigueur. (3) Cet article comprend donc notamment : le droit de tout détenteur de droits fonciers coutumiers, reconnus par les conventions internationales et par les coutumes, d'en réclamer le respect devant les juridictions. Dans le contexte camerounais, le fait que les mécanismes de recours existants ne connaissent pas de litiges mettant en cause une violation des droits coutumiers constitue un obstacle majeur à l'accès au juge en matière foncière. En fait aussi bien le droit d'accès à la justice et que la reconnaissance et la protection des droits fonciers coutumier (4) sont des obligations internationales de l'Etat, qui doit prendre toutes les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre.

Aussi, l'accès équitable en matière de justice nécessite que certains principes soient respectés tels que l'égalité devant le juge et la langue du procès. Les juridictions chargées de régler les litiges fonciers doivent jouir d'une impartialité afin de garantir une bonne administration de la justice. (5) Au regard de ce qui précède, aucun doute légitime ne doit peser sur un organe chargé de connaître une affaire foncière. Au Cameroun, la composition de certains organes chargés de gérer les conflits fonciers fait peser sur eux des soupçons partialité.

Ainsi, par exemple, la commission consultative qui est chargée de gérer les litiges fonciers sur les terres du domaine national (6) (terres non immatriculées) ne présente aucune garantie d'impartialité à l'endroit des peuples autochtones. Elle est composée du Sous-préfet, des représentants de certaines administrations locales et du chef et deux notables du village, ou de la collectivité où se trouve le terrain. (7) Cette composition n'est donc pas de

nature à rassurer les justiciables autochtones. En effet, le mode de vie des peuples autochtones et la complexité de leurs coutumes nécessitent que dans la composition d'un organe qui est appelé à connaître des litiges dans lesquels ils sont partie, qu'ils aient au moins un représentant. La représentation ne présupant pas, la composition de la commission consultative est discriminatoire pour les peuples autochtones car dans la plupart des villages où l'on les retrouve, ceux-ci ne sont ni chef du village encore moins notables. Il devient donc quasi impossible de les voir siéger au sein de la commission consultative.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones précise (8) que toute décision judiciaire doit prendre en considération les coutumes, traditions, règles et systèmes juridiques des peuples autochtones concernés et les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Or, au regard de cette composition, l'on voit mal comment est-ce que la coutume des peuples autochtones peut servir de base juridique dans un organe composé des personnes qui ne la maîtrisent pas.

Au-delà de la procédure qui est complexe, la langue du procès est également un obstacle à l'accès à la justice en matière foncière. En effet, le droit de se faire assister d'un interprète vaut pour tous les justiciables dans tous les actes de la procédure. (9) Les deux langues utilisées par les organes chargés de régler les conflits fonciers étant le français et l'anglais et dans certains cas la langue dominante dans la localité du siège du tribunal. Les peuples autochtones renoncent donc dans bien des cas à les saisir lorsqu'ils ne sont pas assister.

Un mauvais rapport avec la justice

Les peuples autochtones ont un mauvais rapport avec l'administration et en particulier avec la justice. Les multiples violations qu'ils ont subies tant par les autorités administratives et que les groupes dominant ont fait en sorte qu'ils soient moins enclins à se plaindre. Outre le fait que pendant les années, certaines autorités administratives ont procédé à des arrestations et détentions arbitraires à l'endroit des peuples autochtones, ces derniers n'avaient jamais raison devant les Bantous considérées comme leurs « maîtres ». Ces deux facteurs ont façonné auprès d'eux l'idée selon laquelle, le tribunal est une « case » directe pour la prison.

Au cours des années ils ont été revêtu d'une présomption de culpabilité car, dans la plupart des affaires dans laquelle ils étaient impliqués, ne bénéficiant pas d'accompagnement et ne pouvant prouver leur innocence, ils étaient toujours désignés coupables et envoyés en prison. Ce sentiment a développé en eux la peur et la méfiance vis-à-vis des autorités administratives et judiciaires et surtout des forces de maintien de l'ordre (gendarmerie et police). Cet état de fait a fait en sorte que de nombreuses violations de droits de fonciers des communautés autochtones restent impunies faute de dénonciation.

La nécessité d'une réforme foncière inclusive

La perte de confiance vis-à-vis du système judiciaire résulte du déséquilibre de pouvoir entre les plus riches et le plus pauvres. Le système tend à privilégier les investisseurs et autres opérateurs économiques au détriment des communautés autochtones. La marginalisation dont sont victimes les peuples autochtones tend à se structurer. Ceci est notamment dû à l'absence d'un cadre juridique les protégeant, la méconnaissance de leurs droits fonciers, le faible accès à l'information et la faible représentativité dans les cercles de décision. Un accent doit être mis sur la reconnaissance de leurs droits fonciers coutumiers au travers

d'une réforme inclusive. Des droits fonciers forts et reconnus impliqueront ipso facto une modification des mécanismes de règlement des différends fonciers. Ceux-ci doivent être de proximité et tenir compte tant dans leurs compositions que dans leurs procédures, des droits des peuples autochtones.

NGONO OTONGO Martin Romuald

Juriste au Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), travaille sur la protection et la promotion des droits fonciers des peuples autochtones dans le cadre du Projet Landcam.

(1) Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

(2) Affaire Airey c/Irlande, CEDH, Cour (Chambre), 9 oct. 1979, n° 6289/73.

(3) Article 7 de la charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples

(4) Il existe une interdépendance entre le droit à la terre et l'exercice d'autres droits fondamentaux tels que le droit à l'alimentation, à la santé, à un environnement sain. Lire à cet effet (1) Lorenzo Cotula et al, *Le droit à l'alimentation et l'accès aux ressources naturelles : utilisation des arguments et des mécanismes des droits de l'homme pour améliorer l'accès aux ressources des populations rurales pauvres*, FAO, 2009. (2) Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation lors de la 65^e AG de l'ONU.

(5) Article 7 de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples

(6) Loi n°19 du 26 novembre 1983 modifiant les dispositions de l'article 5 de l'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier.

(7) Article 12 du décret 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national

(8) Article 40

(9) CEDH, Luedicke, Belkacem et Koç c. République fédérale d'Allemagne, Requête n° 6210/73; 6877/75; 7132/75

REDD+ : un dispositif fondamentalement vicié



Arajuno river, Ecuador. Ph: Tomas Munita/CIFOR

Il est devenu difficile de se faire une idée précise de ce qui se passe réellement avec REDD+, la principale politique internationale sur les forêts. Elle s'est déjà avérée **un grave échec pour le climat, les forêts et les populations forestières** (1), mais un grand nombre d'organismes de financement internationaux et de gouvernements continuent à soutenir et promouvoir REDD+. Le prochain cycle de négociations sur le climat de l'ONU, en novembre 2019, débattrà à nouveau de REDD+. Cet article examine l'incapacité persistante de REDD+

à mettre fin à la déforestation et aux défauts fondamentaux des principales initiatives REDD+ internationales.

La Banque mondiale et REDD+ : favoriser la poursuite de la déforestation

Examinons d'abord le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, lancé en décembre 2007 en guise d'initiative pilote visant à « relancer » le marché du carbone de REDD+. (2)

Près de douze ans après son lancement, une constante peut-être prévisible est rapidement apparue : les grandes annonces sur les « garanties » en matière sociale et environnementale, les « plans de partage des avantages » ou les processus « participatifs » ont été tôt ou tard suivies d'un affaiblissement de ces règles et promesses. Cependant, ces annonces ont permis à **ce Mécanisme de se donner une image de « pionnier » et de satisfaire les demandes des donateurs tout en veillant à ce que suffisamment de programmes REDD+ nationaux aillent de l'avant**, même s'ils ne répondaient pas aux critères requis pour progresser de cette façon. (3) Résultat : 19 pays ont été admis dans le Fonds carbone, la phase finale du mécanisme, qui permet aux pays participants de recevoir des paiements sur la base des « résultats » obtenus pour éviter la déforestation. En un mot, cela signifie que, **dans le cadre des paiements « basés sur les résultats », le gouvernement qui reçoit l'argent peut compter les émissions prétendument évitées dans le système national de comptabilisation du carbone de son propre pays**. Si le paiement a été fait pour des *crédits* REDD+ qui peuvent être vendus par le Fonds carbone ou que ses membres pour faire valoir que leurs émissions ne portent pas atteinte au climat, le gouvernement recevant cet argent ne pourra pas revendiquer les réductions d'émissions de REDD+ pour son propre système national de comptabilisation du carbone, car le Fonds carbone aura déjà fait valoir ses droits sur ces réductions.

Avant que les paiements puissent être effectués, la Banque mondiale doit signer un contrat avec le pays du Sud participant. Jusqu'à présent, la Banque mondiale en a signé trois : avec les gouvernements de la République démocratique du Congo (RDC), du Mozambique et du Ghana. Aux termes de ces contrats (dénommés « accords d'achat pour la réduction des émissions » - ERPA), **la Banque mondiale versera 5 USD pour chaque tonne de dioxyde de carbone pour laquelle le gouvernement pourra prouver que son émission a été évitée en maintenant la déforestation dans le pays en deçà d'une limite convenue**.

Mais ce scénario pourrait être sur le point de changer...

La clôture du Fonds de partenariat pour le carbone forestier étant prévue pour décembre 2025 et les contrats d'achat devant durer au moins cinq ans, tous les contrats doivent être finalisés d'ici la fin du mois de décembre 2019. (4) Il reste à savoir si cela sera possible sans que, **à nouveau, les règles ne soient affaiblies et que les donateurs ne ferment les yeux** sur les compromis qui ont été faits afin de respecter l'échéance.

En outre, **le Fonds carbone du FCPF a déjà soumis une candidature pour être reconnu en tant que négociant officiel de crédits REDD** (c'est-à-dire les compensations carbone pouvant être vendues et achetées) **auprès du Système de compensation et réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)**. (5) CORSIA permettra aux compagnies aériennes d'augmenter le nombre de vols internationaux tout en affirmant que cela ne nuit

pas au climat, car les crédits carbone qu'elles achètent compenseront une partie des émissions projetées.

Si le Fonds de partenariat pour le carbone forestier est accepté comme fournisseur de crédits carbone aux compagnies aériennes internationales par le biais de CORSIA, le mécanisme de la Banque mondiale ne sera plus seulement un mécanisme de paiement REDD+ « basé sur les résultats », mais un mécanisme d'échange de *crédits* carbone REDD+. En effet, lorsque les compagnies aériennes achètent un *crédit* REDD+, elles achètent le droit de faire valoir qu'une partie des émissions issues de leurs vols a été compensée. **La conséquence sera probablement une surveillance beaucoup plus stricte et l'imposition de restrictions d'utilisation aux communautés agricoles paysannes.**

Les projets existants laissent penser que le schéma établi se répétera : les initiatives REDD+ **rendront responsable l'agriculture paysanne de la déforestation et restreindront la culture itinérante et les autres pratiques traditionnelles d'utilisation des forêts**, tandis que les destructions à grande échelle menées par les grandes entreprises vont sans discontinuer. Dans ce cas, les conséquences pour les peuples forestiers et les paysans ne seront pas différentes de celles qui sont entraînées par les projets REDD+ du secteur privé, mais à plus grande échelle (voir également le Bulletin WRM [231](#)). Ces projets REDD+ ont surtout engendré des conflits, des contradictions et des mensonges pour les communautés qui vivent dans et avec la forêt. (6)

Qu'en est-il des autres grandes initiatives pilotes REDD+ ?

Outre le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Fonds pour l'Amazonie, REDD Early Movers et le programme pilote REDD+ du Fonds vert pour le climat figurent parmi les initiatives les plus importantes qui ont pour but de promouvoir REDD+, soit sous forme de marché du carbone, soit sous forme de mécanisme de paiement « basé sur les résultats » (bien que la seule différence réelle entre les deux réside dans la manière dont l'unité REDD+ est utilisée). Ces autres initiatives ont-elles mieux réussi à lutter contre la déforestation ou à soutenir la gestion responsable des forêts par les peuples des forêts ?

Les gouvernements **norvégien et allemand se sont engagés à verser plus d'un milliard de dollars au Fonds pour l'Amazonie**, géré par la Banque nationale de développement du Brésil (BNDES). La Norvège est de loin le plus gros contributeur, avec son engagement de verser plus d'un milliard de dollars au Fonds pour l'Amazonie si la déforestation en Amazonie brésilienne reste inférieure aux niveaux convenus. En août 2019, la Norvège a annoncé qu'elle suspendait tout nouveau paiement au Fonds pour l'Amazonie en raison de différends avec le gouvernement d'extrême droite brésilien de Jair Bolsonaro sur la manière dont l'argent déjà engagé dans le Fonds pouvait être dépensé. Des paiements supplémentaires auraient de toute façon été peu probables dans la mesure où ils sont effectués seulement une fois que des « résultats » viennent prouver que la déforestation en Amazonie est maintenue en dessous d'une limite convenue. Sous l'actuel gouvernement d'extrême droite cependant, le taux de déforestation devrait augmenter bien au-delà de la limite. Et **l'absence de résultats signifie : pas de paiement.**

Le gouvernement allemand gère un autre programme de paiement REDD+ « basé sur les résultats » au Brésil, avec les gouvernements des États d'Acre et du Mato Grosso. (7) Le **programme REDD Early Movers** en est déjà à sa deuxième phase dans l'État d'Acre, où le

gouvernement a reçu 25 millions USD entre 2012 et 2017 au titre de paiements « basés sur les résultats ». Les « résultats » de la phase I ont été faciles à obtenir pour le gouvernement d'Acre, car la limite (ou niveau de référence) avait été calculée sur la base d'une moyenne décennale incluant les années de déboisement maximales du début des années 2000. Aucune action n'a été nécessaire pour réduire la déforestation. En fait, **la déforestation pouvait encore augmenter de manière significative et le gouvernement d'Acre avait toujours droit à des paiements « basés sur les résultats »**. Le niveau de référence a été abaissé pour la phase II. Avec une augmentation de 300 % de la déforestation dans l'État d'Acre par rapport à l'année précédente, les performances d'Acre pour 2018/2019 devraient également se traduire par le résultat suivant : **aucun paiement**. Et par conséquent, aucun financement non plus pour les initiatives et programmes gouvernementaux devenus entièrement dépendants des paiements REDD+.

Au Mato Grosso, le programme prévoit des paiements si (les émissions de) la déforestation restent inférieures à la limite convenue, qui correspond à la déforestation moyenne sur les années 2004-2015. Cette limite est également très laxiste, car elle inclut les années de déboisement maximales. On sait peu de choses sur le montant des fonds REDD Early Movers que le gouvernement allemand a versés jusqu'à maintenant. Ce que l'on sait, toutefois, c'est que le gouvernement du **Mato Grosso a utilisé une partie de cet argent pour acheter des images satellitaires d'une entreprise privée, alors que l'Institut national de recherche spatiale brésilien (INPE) mène un programme de surveillance de la déforestation par satellite largement reconnu**, appelé PRODES. L'achat d'images satellitaires privées est encore plus problématique compte tenu de la politique actuelle au Brésil. En réaction à l'annonce de l'augmentation massive de la déforestation en Amazonie brésilienne depuis l'arrivée au pouvoir de son gouvernement, le président d'extrême droite Bolsonaro a remis en question les chiffres de l'INPE et a proposé de remplacer le porteur de la mauvaise nouvelle par le service très privé auprès duquel le gouvernement du Mato Grosso achète des images satellitaires – avec des fonds du gouvernement allemand.

Le programme pilote de paiements REDD+ « basé sur les résultats » du Fonds vert pour le climat et doté de 500 millions USD, fait actuellement l'objet d'une évaluation. À ce jour, il a approuvé deux demandes de financement pour des paiements REDD+ soi-disant « basés sur les résultats ». Les deux demandes ont été présentées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une au nom du gouvernement brésilien et une au nom du gouvernement équatorien. **La demande brésilienne, pour un montant de 96,5 millions USD, avait été approuvée en février 2019, après de nombreuses critiques et juste un mois après la prise du pouvoir par le gouvernement Bolsonaro**. Les principales conditions requises pour l'approbation de la demande de paiement du gouvernement brésilien, telles que la participation de la société civile à l'organisme chargé de décider de l'utilisation des fonds ou l'engagement de poursuivre la mise en œuvre des mesures de lutte contre la déforestation, ne semblent plus remplies, et les fonds pourraient finalement ne pas être (entièrement) décaissés. La demande du gouvernement de l'Équateur a été approuvée en juillet 2019, le Conseil du Fonds vert pour le climat acceptant les données sur le carbone forestier avec une incertitude moyenne de plus de 30 %. **Une grande partie du versement au gouvernement équatorien peut donc être considéré comme un paiement pour des « résultats » basés sur des incertitudes de données plutôt que sur des émissions dont le rejet dans l'atmosphère a réellement été empêché**.

Enfin, en septembre 2019, le **California Air Resources Board (CARB) approuvé une norme sur les forêts tropicales**. Initialement, le CARB avait décidé d'adopter une décision autorisant l'utilisation de crédits REDD+ internationaux par des entreprises californiennes faisant partie du système d'échange de quotas d'émission de l'État. Lorsque l'opposition s'est révélée plus difficile à vaincre que ce qui avait peut-être été prévu, le CARB a utilisé une autre voie pour poursuivre le débat : au lieu d'une décision visant à approuver ou rejeter l'utilisation de crédits REDD+ internationaux dans le système californien d'échange de droits d'émission de carbone, il a présenté un projet de « norme sur les forêts tropicales ». Le CARB tient à souligner que « la norme TFS [norme sur les forêts tropicales] ne propose pas – et n'entraînera pas – la création de nouveaux crédits compensatoires pouvant être utilisés dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange de la Californie [...] et l'établissement d'un tel lien nécessiterait une décision distincte du Conseil. » (8) Cela soulève toutefois la question de savoir pourquoi une institution de l'État californien consacrerait autant d'énergie et de ressources à la conception d'une norme qu'elle n'a pas ensuite l'intention d'utiliser. (9)

Bien sûr, tous ces détails déroutants sur des crédits REDD + comparés à des paiements « basés sur les résultats » et sur qui doit compter les quantités de réductions d'émissions, sont **un écran de fumée qui cache au moins trois raisons pour lesquelles il faut d'urgence mettre un terme à l'expérience REDD+ :**

- (1) Douze années de REDD+ ont été incapables d'arrêter ou même de réduire de façon significative la déforestation.
- (2) Le mécanisme REDD+ a été efficace en ce sens qu'il a permis de détourner l'attention des véritables causes de la déforestation et du changement climatique.
- (3) Les projets et programmes REDD+ ont conduit de plus en plus de forêts et de territoires de communautés tributaires de la forêt à un contrôle et à un suivi de l'utilisation de leurs terres par des étrangers. En compensation, ils ont également permis aux industries polluantes de poursuivre, voire d'étendre, les activités d'entreprises qui détruisent les forêts et le climat.

REDD+, un succès ? Si vous demandez aux entreprises du secteur des combustibles fossiles...

La machine à relations publiques de REDD+ fonctionne à plein régime depuis que le programme a reçu une visibilité internationale grâce à son adoption dans les négociations des Nations Unies sur le climat. Tous les retards ou les incapacités à démontrer les avancées ont été gommés dans les communications publiques : pas assez de temps, les circonstances ne sont pas bonnes, trop de critiques, trop peu de recherches, trop peu d'argent, etc.

Pour toutes ces excuses, un ou deux exemples crédibles peuvent probablement être trouvés. Mais **les arguments techniques visant à « améliorer » REDD+ passent à côté de la réalité qui est que ce mécanisme est fondamentalement vicié : REDD+ a été mis en place en tant que mécanisme d'échange de droits d'émission de carbone** et le renommer paiement « basé sur les résultats », REDD+ juridictionnel ou lui assigner un autre vocable, ne permet pas de remédier à ses hypothèses de base.

Tous les beaux discours des relations publiques ne changeront pas ce fait. Cela explique pourquoi les programmes REDD+ « basés sur les performances » et financés par la Norvège et l'Allemagne n'effectuent plus de paiements : **une fois que les « résultats » bidons**

obtenus en gonflant les limites ont disparu et que l'on a constaté l'absence des véritables mesures nécessaires pour lutter contre la déforestation à grande échelle créée par les grandes entreprises pour produire des « résultats », les « résultats » ont disparu.

Dans le même temps, l'attention des médias internationaux s'est tournée vers l'Amazonie où, au mois d'août, les incendies ont pris une ampleur bien plus grande qu'au cours des dernières années, libérant d'importantes quantités de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Dans le même temps, les 96,5 millions USD que le gouvernement brésilien a reçus du Fonds vert pour le climat en février 2019 pour le paiement REDD+ « basé sur les résultats » représentent moins de 0.003% des 31,9 milliards de dollars dépensés par les gouvernements et les banques au Brésil pour soutenir le secteur du soja et de l'élevage bovin pour la seule année 2017. C'était avant que le gouvernement Bolsonaro n'accède au pouvoir.

Même si la machine à relations publiques REDD+ est bien huilée : *on ne peut pas berner la nature*. Les preuves accumulées au cours des douze dernières années ont montré que la foi dans la possibilité de résoudre les « problèmes » de REDD+ était mal placée. Les partisans de REDD+ doivent arrêter les frais et **mettre fin à tous les dispositifs de type REDD+**, la débâcle de la politique forestière internationale qui a bloqué toute action significative visant à lutter contre la déforestation et soutenir les communautés qui vivent dans et avec la forêt.

Jutta Kill, jutta@wrm.org.uy

Membre du Secrétariat international du WRM

(1) WRM, 2014 : REDD. Une collection de conflits, de contradictions et de mensonges.

<http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/redd-une-collection-de-conflits-de-contradictions-et-de-mensonges/>

(2) Bulletin WRM 111, « La Banque mondiale : un marchand de carbone qui n'a rien de neutre »

<https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section3/la-banque-mondiale-un-marchand-de-carbone-qui-na-rien-de-neutre/>

(3) Une lettre ouverte de Rainforest Foundation UK et d'autres organisations donne plusieurs exemples de ce comportement systématique du Fonds de partenariat pour le carbone qui fait de grandes annonces, mais uniquement pour affaiblir les règles et les exigences ultérieurement//affaiblir par la suite les règles et les exigences. <https://redd-monitor.org/2017/12/17/ngos-call-for-suspension-of-world-banks-redd-programme-this-approach-to-forest-protection-simply-has-not-worked/>

(4) Les documents et décisions de la 20^e réunion du Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, qui s'est tenue du 8 au 11 juin 2019 à Washington, peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.forestcarbonpartnership.org/carbon-fund-twentieth-cf20>

(5) La demande du Fonds de partenariat pour le carbone forestier auprès de CORSIA est disponible à l'adresse suivante : https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Documents/TAB/FCPF_Programme_Application.pdf

Pour plus d'informations sur l'impact de l'aviation internationale sur le climat et sur les raisons pour lesquelles son plan CORSIA va renforcer, et non prévenir le chaos climatique, voir l'article de REDD-Monitor « Nature cannot be fooled » : <https://redd-monitor.org/2019/09/05/nature-cannot-be-fooled-kevin-anderson-on-mitigation-as-if-climate-mattered/>

(6) WRM (2014) : REDD. Une collection de conflits, de contradictions et de mensonges.

<http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/redd-une-collection-de-conflits-de-contradictions-et-de-mensonges/>

(7) L'Allemagne a également signé des contrats REDD Early Movers avec les gouvernements de Colombie et de l'Équateur.

(8) Réponses du California Air Resources Board aux commentaires sur le projet d'analyse environnementale préparé en vue de l'adoption de la norme californienne sur les forêts tropicales (California Air Resources Board Responses to Comments on the Draft Environmental Analysis Prepared for the Endorsement of the California Tropical Forestry Standard). 9 novembre 2018, 2-26.

(9) Larry Lohmann, Carbon Confidential. A California Crime Paper. The Corner House, 2019, <http://www.thecornerhouse.org.uk/resource/carbon-confidential>

Mékong : la fièvre du caoutchouc revient à la charge



La soi-disant « fièvre du caoutchouc » a commencé au milieu du 19^e siècle lorsque Charles Goodyear a découvert des usages potentiels du latex des arbres de caoutchouc. Quelques décennies plus tard, avec la fabrication massive des véhicules à moteur et l'invention des pneus en 1888, les « besoins » de caoutchouc naturel sont devenus urgents. De son côté, le caoutchouc synthétique, fabriqué à l'aide de réactions chimiques sur des produits d'hydrocarbures, essaie de concurrencer le caoutchouc naturel, mais il ne parvient pas à le remplacer.

L'hévéa (arbre de caoutchouc) provient de l'Amazonie. Beaucoup d'opportunistes* se sont précipités vers ces jungles en quête de fortune, en imposant des **pratiques inhumaines de récolte et le travail d'esclaves. En quelques années, des milliers d'Autochtones ont été assassinés, violés ou torturés.** (1) D'autres ont pourchassé le caoutchouc en Afrique occidentale où les colons ont propagé les semences d'*Hevea brasiliensis*, dirigés par un des monarques les plus infâmes : le roi Léopold II de Belgique. Une fois de plus, des milliers de personnes furent assassinées, asservies et torturées. **En 1912, l'exportation de semences en Asie a permis l'établissement de grandes plantations pour réduire les coûts de production.**

À ce jour, dans une large mesure, la production industrielle de caoutchouc naturel continue d'être **synonyme de destruction et d'exploitation.** Les plantations à grande échelle causent la déforestation, la destruction de la biodiversité, l'érosion des sols, la contamination en raison de l'utilisation de produits chimiques ainsi que des violences et la spoliation de communautés locales. De plus, les plantations industrielles d'hévéas **augmentent considérablement la violence sexuelle et les mauvais traitements contre les femmes et les filles des communautés touchées.** (2) Aujourd'hui, 97 % de la production mondiale de caoutchouc naturel provient de l'Asie.

Selon un rapport de l'organisation FERN (3), **les plantations d'hévéa occupent environ 13 millions d'hectares de terres et elles augmentent.** On a estimé qu'en 2025, la consommation annuelle de caoutchouc aura augmenté de 40 % par rapport à la

consommation de 2010. Cela pourrait entraîner une expansion de 8,5 millions d'hectares de la superficie des plantations.

La Chine, l'Union européenne (principalement l'Allemagne, la France, l'Espagne et l'Italie) et les États-Unis constituent les principaux acheteurs de caoutchouc naturel. Presque 70 % du caoutchouc naturel est destiné à la fabrication de pneus, surtout pour les poids lourds. L'utilisation de caoutchouc augmente en tandem avec l'augmentation de l'utilisation des autos, des camions et des avions. Et cela ne se produit pas sans controverses.

« L'or blanc » dans la région du Mékong

Le bassin du fleuve Mékong — qui inclut des parties de la Thaïlande, du Cambodge, du Vietnam, du Laos et du Myanmar — subit une déforestation qui s'accélère à pas de géant, en grande partie à cause des plantations d'hévéas. **Ces 5 pays produisent plus de 50 % du caoutchouc naturel au monde.** Cela est dû, entre autres, à leur proximité de la Chine, premier consommateur de caoutchouc au monde, ainsi que l'expansion des plantations de palmier à huile en Indonésie et en Malaisie, qui a déplacé les plantations d'hévéas vers le Mékong.

Au début des années 1950, le gouvernement chinois a décidé qu'il devait produire son propre caoutchouc naturel. C'est pourquoi il a investi fortement dans la recherche pour déterminer si l'hévéa pouvait être cultivé dans des zones considérées jusqu'alors inadéquates. Par la suite, **l'établissement réussi de plantations étatiques dans des zones « non traditionnelles » a grandement facilité l'expansion de cette culture.** En même temps, l'essor des prix de l'huile de palme a entraîné une expansion des plantations de palmier à huile dans des zones auparavant occupées par des plantations d'hévéas. Contrairement à l'hévéa, le palmier à huile ne pousse que dans les tropiques humides. Dans beaucoup de zones de la Thaïlande péninsulaire, de la Malaisie et de l'Indonésie, **le palmier à huile continue de remplacer l'hévéa qui est planté plus au nord.** (4)

Aujourd'hui, la production commerciale de caoutchouc dans cette région comporte 3 types de systèmes : les concessions de terres à des entreprises publiques ou privées, la production indépendante de petits agriculteurs et la culture en vertu de contrats entre des entreprises et des petits agriculteurs. **Les petits agriculteurs dominent la production de caoutchouc en Thaïlande et dans une moindre mesure au Myanmar,** pour des raisons différentes, mais liées aux politiques actuelles de réforme agraire qui subventionnent cette culture et le manque de capacité étatique pour contrôler les grandes concessions. D'autre part, **au Cambodge, au Vietnam et au Laos, des politiques gouvernementales ont promu et imposé de grandes concessions commerciales, ce qui a affecté la tenure et le contrôle des terres des petits agriculteurs.**

Des entreprises chinoises, vietnamiennes, malaisiennes et thaïlandaises investissent fortement dans les **plantations d'hévéas dans des zones non traditionnelles au Vietnam, en Thaïlande, au Laos, au Cambodge et au Myanmar.** Ces plantations sont gérées par des concessions ou en vertu de contrats avec des petits producteurs. Dans les concessions, les entreprises contrôlent tant la terre que la production du caoutchouc, **ce qui convertit les agriculteurs en travailleurs sans terre,** qui pour la plupart subissent aussi des conditions de travail très précaires. (5)

Dans le cas de la récolte par contrat, les petits agriculteurs continuent d'être les propriétaires de leurs terres, même s'ils doivent respecter les conditions de leur contrat. **L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles** au profit de ce qui est essentiellement une monoculture comporte de sérieuses conséquences pour la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des familles. Pire encore, les divers matériaux, aliments et médicaments, ainsi que les produits forestiers non ligneux, deviennent inaccessibles étant donné que les plantations d'hévéas ne les procurent pas.

Myanmar

L'hévéa est cultivé au Myanmar depuis le début du 20^e siècle, surtout dans l'État Môn. Les zones « traditionnelles » de culture de l'hévéa comptent principalement des petits agriculteurs qui cherchent d'autres sources de revenus. Cependant, comme l'indique l'ONG Global Witness (6), **deux nouveaux modèles d'expansion sont apparus au Myanmar.**

D'une part, depuis une dizaine d'années, le gouvernement promeut **de nouvelles zones non traditionnelles de cette culture** et les plantations se sont multipliées dans le nord du pays. La politique officielle est passée de la dépendance envers les petits agriculteurs pour atteindre les quotas nationaux de production agricole à l'utilisation d'entreprises privées pour réaliser les objectifs nationaux. D'autre part, **l'expansion des plantations à grande échelle s'approche de plus en plus des petites parcelles**, ce qui réduit l'accès des paysans aux forêts et à leurs moyens de subsistance et mine également leur souveraineté alimentaire.

Dans les deux cas, les concessions sont accordées dans des zones que le gouvernement a qualifiées de « terres improductives, » principalement sur des terrains en hauteur. Mais loin d'être improductives, ces terres sont utilisées et cultivées par les communautés locales.

Vietnam

Les plantations d'hévéas au Vietnam ont été le théâtre de certains des **pires abus des peuples autochtones commis dans ce pays durant la colonie française**. Le climat des hautes terres du sud du Vietnam est idéal pour l'hévéa. Par conséquent, le gouvernement colonial a « mis à la disposition » des sociétés européennes de vastes superficies de forêt pour les plantations, a construit les infrastructures dont elles avaient besoin et leur a fourni un appui financier. **Le travail forcé était la norme, ainsi que la torture, les viols et la marginalisation.** Néanmoins, les plantations coloniales sont aussi devenues des lieux de radicalisation et de rébellion qui se sont manifestés dans les guerres postérieures contre la France et les États-Unis. Par la suite, le nouveau gouvernement a choisi d'exploiter l'industrie selon le modèle colonial, en **favorisant les grandes entreprises étrangères**. À partir de 1943, les grandes propriétés foncières ont commencé à représenter une part toujours croissante des plantations d'hévéas, atteignant 82 % en 1970. (7)

Alors qu'à partir de 1975, les entreprises d'État ont repris les plantations des entreprises françaises, **les conflits entre les grandes plantations et les exploitations familiales ou communautaires se sont poursuivis**. Un rapport du gouvernement vietnamien a estimé que plus de 10 000 enfants participent à la production de caoutchouc, dont 22 % ont de cinq à onze ans. **Les graves dénonciations de traite et d'esclavage abondent.** (8) De leur côté, les entreprises vietnamiennes **se tournent de plus en plus vers le Laos et le Cambodge** pour y établir leurs plantations. (9) Rappelant l'époque coloniale, ces sociétés **expulsent fréquemment les communautés**, souvent de manière illégale et avec violence. (10)

Cambodge

Une étude de l'Université de Copenhague publiée en 2019 (11) signale la destruction de 23,5 % de la couverture forestière au Cambodge — plus de 2,2 millions d'hectares — entre 2001 et 2015. **Presque un quart des forêts ont été déboisées, y compris des aires « protégées, » au profit de plantations d'hévéas.** Deux tiers de ces aires appartiennent à des intérêts étrangers, principalement des entreprises du Vietnam et de la Chine, qui possèdent souvent leurs propres usines de transformation.

L'étude révèle aussi la forte **corrélation qui existe entre le taux de déforestation et le prix du caoutchouc.** C'est pourquoi elle met en garde que si l'on n'arrête pas les politiques qui encouragent le développement de plantations commerciales d'hévéa, le couvert forestier continuera de diminuer dans ce pays. Ces politiques incluent le plan pour le « triangle du Cambodge, du Laos et du Vietnam » centré sur la promotion de la « croissance » régionale, dans lequel l'industrie du caoutchouc occupe une place importante.

En 2014, une plainte a été déposée à la Cour pénale internationale contre le gouvernement du Cambodge pour ses crimes contre l'humanité associés à une vague massive d'accaparement de terres qui a causé le **déplacement de 770 000 Cambodgiens.** Dans la plupart des cas, les communautés et les peuples autochtones ont été violemment dépouillés de leurs terres et forêts pour laisser place à des projets d'agriculture commerciale à grande échelle, principalement des plantations d'hévéas. (12)

Laos

Depuis les années 1990, les communautés des terres hautes du nord du Laos sont **poussées à abandonner leur agriculture de subsistance pour travailler dans les plantations d'hévéas,** ce qui a réduit leurs superficies de culture du riz. Dans une attaque directe contre leur souveraineté alimentaire, la perte rapide des forêts a mis en danger l'existence de diverses variétés de riz. (13)

Tout comme au Cambodge, presque toutes les grandes plantations d'hévéas ont remplacé des forêts. Jusqu'en 2007, un programme de titrage de terres a **accordé des concessions de terres à des entreprises principalement du Vietnam et de la Chine.** Environ 75 % des investissements dans le secteur du caoutchouc au Laos proviennent de sociétés étrangères. Les familles touchées connaissent des pénuries d'aliments et d'eau et reçoivent une compensation faible ou nulle. Les peuples autochtones et les communautés qui s'opposent subissent la violence, les arrestations et l'emprisonnement.

Certifier le caoutchouc pour assurer l'expansion ?

L'expansion croissante des plantations d'hévéas a produit une série d'effets environnementaux et sociaux sérieux qui ont mené à la création de schémas de certification qui affirment vouloir rendre la production de caoutchouc plus « durable. » Mais est-ce possible ?

La **Plateforme mondiale sur le caoutchouc naturel durable** (*Global Platform on Sustainable Natural Rubber – GPSNR*), une des initiatives que l'on promeut fortement, prétend rassembler les différentes parties intéressées pour affronter les mauvais traitements actuels dans la chaîne de production du caoutchouc. Lancée en mars 2019, cette plateforme

compte parmi ses membres **l'industrie automobile**, notamment BMW, Ford Motors et General Motors, **des fabricants de pneus**, dont Bridgestone Corporation, Goodyear et Michelin, **des sociétés de plantation d'hévéas**, comme le Groupe Socfin, ainsi que des **ONG internationales de conservation**, notamment BirdLife International, Conservation International, Mighty Earth, Rainforest Alliance et WWF.

Mais ces « tables de négociation » ou plateformes cachent une **iniquité évidente au chapitre du pouvoir politique et économique**. Pire encore, elles occultent l'objectif véritable de réunir les sociétés privées qui profitent de l'expansion du caoutchouc avec des ONG de conservation : **faciliter l'expansion des plantations industrielles d'hévéas à l'aide de sceaux qui cachent la dévastation que ces plantations causent**. C'est ce que l'on a observé dans d'autres systèmes de certification de monocultures d'arbres à grande échelle. (14)

En fait, **beaucoup des facteurs sous-jacents derrière les diverses « fièvres du caoutchouc » qui sont survenues au cours de l'histoire dans les différentes régions du sud sont encore présents aujourd'hui**. L'augmentation constante du parc d'autos, de camions et d'avions, notamment les véhicules utilisés dans le commerce mondial d'innombrables marchandises transportées chaque jour constitue un signe que l'expansion des plantations industrielles d'hévéas continuera de menacer les territoires des communautés et les forêts.

*** Si vous désirez partager quelque chose sur des luttes locales contre les plantations d'hévéas qui nécessitent un appui ou de la visibilité, communiquez avec l'équipe du WRM à : wrm@wrm.org.uy*

- (1) Survival International, Muerte en el paraíso del diablo, <https://www.survival.es/articulos/3283-fiebre-del-caucho>
- (2) Briser le silence : violences à l'encontre des femmes à l'intérieur et autour des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas, 2019, <https://wrm.org.uy/fr/toutes-les-campagnes/briser-le-silence-violences-a-lencontre-des-femmes-a-linterieur-et-autour-des-plantations-industrielles-de-palmiers-a-huile-et-dheveas/>
- (3) FERN, Rubber. Agricultural commodity consumption in the EU, 2018, <https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/Fern%20Rubber%20briefing.pdf>
- (4) Fox J. et Castella J.C., 2013. Expansion of rubber (*Hevea brasiliensis*) in Mainland Southeast Asia: What are the prospects for smallholders? Journal of Peasant Studies 40(1), 155-170, https://www.researchgate.net/publication/228485418_Expansion_of_Rubber_Hevea_brasiliensis_in_Mainland_Southeast_Asia_What_are_the_Prospects_for_Small_Holders
- (5) Idem et CAB Reviews, Environmental and socio-economic impacts of rubber cultivation in the Mekong region: challenges for sustainable land use, 2015, https://www.researchgate.net/publication/282429180_Environmental_and_socio-economic_impacts_of_rubber_cultivation_in_the_Mekong_region_Challenges_for_sustainable_land_use
- (6) Global Witness, What future for rubber production in Myanmar? 2014, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/land-deals/what-future-rubber-production-myanmar/>
- (7) Saigoneer, The harrowing history of Vietnam's rubber plantations, 2019, <https://saigoneer.com/saigon-culture/17206-the-harrowing-history-of-vietnam-s-rubber-plantations>
- (8) Verité. Fair Labour Worldwide, Countries where rubber is reportedly produced with forced and/or child labour, <https://www.verite.org/project/rubber-3/>
- (9) Land grabs and labour: Vietnamese workers on rubber plantations in southern Laos, Singapore Journal of Tropical Geography, 2018, http://csdlkhoahoc.hueuni.edu.vn/data/2018/9/Baird_et_al_2018_Land_Grabs_and_Labour.pdf
- (10) AidEnvironment, Low prices drive natural rubber producers into poverty, 2016, <http://www.aidenvironment.org/wp-content/uploads/2016/10/Rubber-study-FRA.pdf> et Global Witness, Rubber Barons, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/land-deals/rubberbarons/>

- (11) Nature, Unravelling the link between global rubber price and tropical deforestation in Cambodia, 2019, <https://www.nature.com/articles/s41477-018-0325-4>
- (12) Land Coalition, Unprecedented case filed at ICC proposes land grabbing in Cambodia as a crime against humanity, 2014, <https://www.landcoalition.org/fr/blog/unprecedented-case-filed-international-criminal-court-proposes-land-grabbing-cambodia-crime>
- (13) Luangmany, D. et Kaneko, S., Expansion of rubber tree plantation in northern Laos: economic and environmental consequences, 2013, <https://pdfs.semanticscholar.org/6438/2810e8de0a046bc4031c553ae57af7161559.pdf?ga=2.245060293.1737308049.1568810213-1438038529.1568810213>
- (14) Voir la page du WRM sur la certification des plantations industrielles : <https://wrm.org.uy/fr/index-par-themes/les-plantations-darbres/certification/>

Résistances de femmes mapuche lavkenche au modèle forestier chilien



Ph: Verónica González Correa/Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales (OLCA)

Le présent article (1) décrit comment le Réseau d'organisations de femmes de Tirúa (Red de Organizaciones de mujeres de Tirúa), basé au centre sud du Chili, déploie des stratégies pour maintenir la vie dans ce territoire fragilisé par l'invasion des plantations d'arbres.

Modèle forestier chilien et conflit

Le modèle forestier au Chili s'installe principalement dans les zones rurales du centre sud du pays, dans les régions politico-géographiques dénommées Bío Bío et Araucanía. L'industrie des plantations est basée sur l'installation systématique de monocultures à grande échelle d'espèces exotiques de pins et d'eucalyptus pour approvisionner les usines de cellulose, les scieries et la production de produits du bois, principalement pour l'exportation.

Durant la dictature chilienne (de 1973 à 1990), de grandes étendues de terres et des avantages ont été accordés principalement à deux groupes familiaux. D'une part, le holding Compañía Manufacturera de Papeles y Cartones (CMPC), du groupe de la famille Matte, propriétaire de Forestal Minico, gère une superficie de 667 468,7 ha. D'autre part, la société Arauco du clan Angelinni possède un patrimoine de 1 116 788 hectares. **Ces deux familles possèdent 64 % des superficies de plantation, 100 % des usines de cellulose,**

81 % des usines de papier et de carton, 75 % des usines de panneaux et 37 % de la production de copeaux de bois (2).

La dictature a aussi exécuté le **décret-loi 701 de développement forestier (Ley de Fomento Forestal 701)**, qui bonifiait ou subventionnait 75 % des coûts de plantation, de gestion et d'administration, en plus d'éliminer leur taxation. La réduction du coût de la main-d'œuvre et les économies d'échelle ont permis aux grandes sociétés forestières de couvrir presque tous leurs coûts de plantation avec cette subvention étatique, dont la validité devait initialement venir à échéance en 1998, mais qui a été prolongée jusqu'en 2013. De plus, ce décret-loi a établi **d'importantes mesures incitatives inédites pour les monocultures d'arbres sur les terres déclarées à vocation forestière préférentielle et dans les forêts naturelles.**

Selon les informations officielles produites par la CONAF (Corporación Nacional Forestal), en 2014, les plantations forestières couvraient 3 316 789 hectares. (3) Dans cette même zone, où habite le peuple autochtone mapuche établi sur seulement 300 000 hectares, plusieurs recherches ont reconnu que l'État chilien leur a enlevé 11 millions d'hectares. (Seguel, 2002: 173)

Ce scénario a engendré un **niveau de conflit social élevé, surtout avec le peuple mapuche** qui, depuis la fin des années 1990, commence à faire preuve d'une résistance active face à la collusion entre les sociétés de plantation et l'État chilien. L'historien mapuche Fernando Pairicán (2013) indique que l'incident qui a embrasé le *wallmapu* (tout le territoire mapuche) est survenu en décembre 1997 lorsque trois camions chargés de bois de la société Forestal Arauco ont été brûlés dans la zone de Lumaco. Les communautés mapuches de cette commune avaient manifesté qu'elles prétendaient récupérer les terrains entre les mains de la société forestière en faisant valoir leurs droits ancestraux et souverains sur ce territoire. C'est à ce moment qu'a commencé **une escalade de processus de récupération effective du territoire, laquelle a causé une augmentation démesurée de la présence policière dans diverses zones où les travaux des plantations étaient protégés par un fort contingent de policiers, lourdement armés** et financés avec les impôts de tous les Chiliens et Chiliennes.

Le Réseau d'organisations de femmes de Tirúa

Le Réseau d'organisations de femmes de Tirúa regroupe des femmes autoconvoquées qui cherchent à améliorer les conditions de vie de toutes en menant des initiatives productives qui respectent leur environnement et mettent en valeur les ressources et les savoirs ancestraux. D'autre part, elles assument la défense organisée et la gestion collective du territoire, de ses eaux, de ses forêts et de sa biodiversité menacée par les plantations de monocultures, en jouant un rôle actif dans la défense du territoire *lavkenche*. (3)

Les femmes du Réseau sont principalement des Mapuches et elles sont toutes des paysannes qui habitent dans divers secteurs de la commune de Tirúa. Ce réseau est composé de 27 organisations de femmes qui se consacrent collectivement à la production maraîchère dans leurs jardins, à la production d'arbres indigènes, au tissage sur des métiers à tisser, au séchage d'herbes, à la collecte de *lawen* (plantes médicinales) et de fruits de la forêt (maqui, noisette, mutilla entre autres) et à la préparation de produits transformés avec ce dont elles disposent dans leurs champs : marmelades, conserves, farine de graines rôties, mote, merquen, ñocha qui sont à la fois consommées et commercialisés. Ces produits

sont principalement destinés à leurs familles alors que les surplus sont vendus ou troqués [échangés] avec les voisines ou les proches.

Depuis 2014, les femmes sont devenues des actrices pertinentes du changement dans leur territoire, elles ont pris position à partir de leurs résistances quotidiennes et en utilisant leur intuition dans la génération de solutions. **Leur pensée constitue une critique radicale des modes de développement et une proposition centrée sur une autre façon de déployer la vie.** Tous les jours, elles distribuent des semences de résistance et protègent la biodiversité. Les femmes du Réseau protègent et propagent les principes de l'*iltrofill mongen* (respect de tout ce qui est vivant) **et elles constituent une réponse au modèle extractiviste des plantations.**

Comment rétablissent-elles l'équilibre ?

Elles indiquent : d'abord, il faut cesser de manger mal, des saucissons, la viande urbaine ; il faut élever des animaux, semer tes plantes à la maison et les arroser avec ta propre eau ; savoir ce que tu manges, connaître l'eau que tu bois ; payer le *ngen* [esprit protecteur] pour l'eau avec des offrandes pour qu'il te protège.

Deuxièmement, **dans la pratique, les femmes éliminent les eucalyptus sur leurs terrains** en utilisant diverses stratégies, car ce n'est pas une tâche facile. Elles éliminent les pins et les eucalyptus et sèment des arbres et des plantes indigènes. Elles protègent les bassins versants, en protégeant les sources d'eau et en prenant soin de l'eau.

Troisièmement, il faut maintenir, renforcer et propager le discours critique contre les entreprises de plantation en monoculture et prendre conscience des politiques de l'État chilien qui sont responsables de l'extrêmement grave situation actuelle.

Quatrièmement, reprendre et prioriser les activités de soins, c'est-à-dire les tâches liées à la reproduction humaine. C'est un ensemble de tâches qui va au-delà des ménages et inclut la protection de la *ñuke mapu* (*Terre mère*), en pensant aux générations futures et à la vie en communauté.

Un modèle fondé sur la base, sur la terre

Les femmes du Réseau montrent que la récupération du peuple mapuche ne concerne pas seulement les terres et qu'elle inclut aussi la culture et les connaissances. Cette logique intégrale est cruciale. Elle permet aux femmes de comprendre que ceux et celles qui ont planté des pins et des eucalyptus dans leurs territoires ne sont pas des traîtres amis ou ennemis, mais bien des personnes leurrées : ce sont leurs parents, leurs maris, leurs voisins et voisines qui ont été piégés dans le jeu parce que leur confiance en soi et leurs propres visions étaient faibles. Par conséquent, elles ne pourront renverser la situation en expulsant ces personnes de la communauté, mais plutôt en renforçant la confiance en ce qui leur est propre, en préservant l'abondance que le territoire donne à ceux et celles qui sont là aujourd'hui pour ceux et celles qui nous suivront.

Comme on peut le voir, c'est une autre façon de confronter les progrès et l'approfondissement du modèle de plantations de monocultures, un modèle qui part de la base, de la terre même. Évidemment, le pari sous-jacent au travail du Réseau est distinct. Il dédaigne le paradigme économique-capitaliste, ou du moins il avance dans cette intuition, il

revendique le lien en tant que matrice structurante, non pas l'idée, et encore moins le numéro ; **il rejette les pins et les eucalyptus uniformes, tous du même âge, avec le même habit et le même destin commercial, et revendique plutôt la forêt diversifiée.**

Le Réseau plaide sans cesse pour que les soins constituent le moteur de ses planifications, de ses stratégies et de la résolution des vicissitudes. C'est une question éminemment collective. Tant de siècles de soins représentent un héritage qui doit être partagé maintenant que nous nous trouvons dans une situation critique où l'extractivisme impose la mort. **Le fait de considérer les travaux de soins avec mépris revient à perpétuer encore plus l'effacement des femmes.**

Verónica González Correa

Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales, OLCA

(1) Le présent article est basé sur le mémoire de maîtrise « Resistencias de mujeres lavkenche al modelo forestal chileno, » 2019. Centro de Investigación y Estudios Superiores en Antropología Social, Chiapas –Mexique. Le travail de terrain a été réalisé d'août à décembre 2017.

(2) Corporación Nacional Forestal (CONAF, Société nationale forestière), page Web consultée en novembre 2016 <http://www.conaf.cl/nuestros-bosques/plantaciones-forestales/>

(3) Le peuple mapuche (*Mapu* terre, *che* gens) est aussi divers que la forêt. Il existe des identités territoriales distinctes qui sont nommées selon les éléments qui les caractérisent : *puelche* (gens de l'est), *pikunche* (gens du nord), *lavkenche* (gens de la côte) et *williche* (gens du sud). Chacun de ces groupes exprime le lien indissociable qui lie un espace géographique particulier et les gens qui l'habitent.

Références bibliographiques :

Seguel, Alfredo, 2002 « Invasión Forestal y Etnocidio Mapuche », dans Contreras Painemal, Carlos (sous la direction de), *Acta del primer Congreso Internacional Mapuche*, Siegen, Allemagne, Ñuke Mapuforlaget, pp. 173-189.

Pairicán, Fernando, 2013, « Lumaco: La Cristalización Del Movimiento Autodeterminista Mapuche » *Revista de Historia Social y de las Mentalidades*, 17(1), pp. 35–57.

LES ACTIONS EN COURS

Les violentes altercations au parc national de Kahuzi Biega, en RDC, doivent cesser !

Le Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables (CAMV) alerte sur la situation inquiétante et désastreuse actuellement observée dans le parc national de Kahuzi Biega en RDC. Des incidents violents ont également eu léclaté en avril et juillet 2019, au cours desquels des personnes ont été grièvement blessées ou tuées. Et le 1^{er} août 2019, un Pygmée et un écogarde

ont été tués dans le cadre d'une autre altercation dans un territoire occupé par les Pygmées à l'intérieur du parc. D'autres affrontements entre écogardes et pygmées sont rapportés quotidiennement. Pour lire le communiqué de presse en français, cliquer ici :

https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2019/09/Declaracion-CAMV_02-08-2019.pdf.

Déclaration contre la deuxième usine de pâte à papier UPM en Uruguay

À la fin du mois de juillet 2019, UPM a confirmé la construction d'une deuxième usine de pâte à papier en Uruguay. Ce mégaprojet permettra de produire jusqu'à 2,33 millions de tonnes de cellulose par an, qui s'accompagneront de dommages environnementaux, sociaux et culturels considérables. Aucun « permis social » d'exploitation n'a été accordé à ce projet.

Plusieurs organisations sociales, groupes de citoyens locaux et autres parties prenantes ont exprimé leurs préoccupations quant à la manière dont ce mégaprojet affectera leur vie. Ces inquiétudes n'ont pas été correctement prises en compte par le processus de consultation publique. La dernière version du contrat autorise UPM à se retirer moyennant un préavis d'un an, sans justification et sans conséquences matérielles. Lisez la déclaration ici : <http://www.guayubira.org.uy/2019/08/uruguyan-finnish-and-international-groups-joint-statement-upm2/>

RECOMMANDATIONS

Chili : Les « Voix des territoires » sur la méga-expansion de Celulosa Arauco

La campagne « Les voix des territoires contre le projet MAPA » (« Voces Territoriales Fente al Proyecto MAPA : Testimonios sobre la mega-expansión de Celulosa Arauco ») cherche à augmenter la visibilité des témoignages en lien avec les impacts de ce projet de méga-expansion qui vise à tripler la production de l'usine de Celulosa Arauco, au Chili. Le collectif Ojo de Treile a produit une série de mini-modules audiovisuels pour lutter contre le projet le plus ambitieux du secteur des plantations dans l'histoire de ce pays, qui fait peser la menace d'interventions encore plus importantes contre les forêts et les territoires ancestraux. Vous pouvez les regarder ici : <https://www.youtube.com/channel/UCOaZanjuwAAEIMgYoQF2xgw>

Le documentaire qui accuse Veracel Celulose de corruption, d'accaparement de terres et de violence au Brésil projeté pour la deuxième fois en Finlande

La chaîne de télévision de langue finlandaise TV Yle, a produit un documentaire sur la participation de Stora Enso, un géant finno-suédois de la pâte à papier qui a une participation dans Veracel Celulose, une multinationale accusée d'accaparement de terres, de corruption, de délits contre l'environnement et le droit du travail au Brésil. Il est préoccupant que la police ait arrêté des personnes interviewées dans le documentaire, comme l'agriculteur Geraldo Pereira, qui affirme posséder une partie de la terre défendue par Veracel depuis les années 1970, un fait confirmé lors d'une audience devant le tribunal local à Eunapoles qui a entendu des témoins qui rapportent et confirment la revendication de propriété. Voir le documentaire en anglais et en finlandais ici : <https://www.futucandonoticias.com/noticia/documentario-que-acusa-a-veracel-de-subornos-grilagens-e-violencia-e-exibido-pela-segunda-vez-na-finlandia>

Afrique : La certification RSPO pour les plantations d'huile de palme : de l'écoblanchiment !

La RSPO est le système de certification volontaire le plus largement utilisé par les sociétés productrices d'huile de palme. Elle a tenu sa troisième conférence africaine sur l'huile de palme durable à Accra, au Ghana, en août 2019. Mais les groupes des Amis de la Terre Afrique ont dénoncé ce label, le décrivant comme de l'écoblanchiment. Des cas de dégradation de l'environnement et de violations des droits restent visibles dans de nombreuses plantations portant ce label. Ils accusent également les activités des entreprises de plantations de palmiers à huile de contribuer à l'origine d'une perte de la biodiversité, d'une aggravation de la pauvreté, de violations des droits de l'homme et d'une catastrophe climatique en Afrique, entre autres. Pour lire le communiqué de presse en français, cliquer ici :

<https://foeafrica.wordpress.com/2019/08/19/communiquede-presse-la-certification-rspo-est-un-ecoblanchiment-en-afrique/>

Des arbres pour résoudre les problèmes du monde ? Depuis des arbres génétiquement modifiés pour la bioéconomie jusqu'à la proposition des « mille milliards d'arbres » (Trillion Tree Proposal) et de Business for Nature

Ce rapport (co-rédigé par Anne Petermann et Orin Langelle, Global Justice Ecology Project), examine les événements et les études médiatisés entre le 23 juin et le 4 juillet 2019 qui portent sur l'utilisation massive des arbres pour permettre le maintien des modes de vie non durables des 1 % les plus nantis du monde face à la catastrophe écologique imminente : depuis des arbres génétiquement modifiés pour alimenter la production « verte » d'énergie, de matières plastiques et de produits chimiques, jusqu'à la plantation de milliards d'arbres pour réduire les niveaux du carbone atmosphérique au niveau mondial et des « réformes » du système économique pour permettre de futurs profits sous couvert de protection de la biodiversité.

<https://stopgetrees.org/trees-ge-trees-and-nature-to-save-capitalism-from-itself-new-report-out/>

Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : Bulletin 245 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : « **Les communautés face à la déforestation, aux fausses solutions et aux intérêts des grandes entreprises?** » (<https://wrm.org.uy/fr/>)

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM : <http://eepurl.com/8YG29>

Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Rédacteur en chef: Winfridus Overbeek

Editeur responsable: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadagno, Jutta Kill et Teresa Pérez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 2605 6943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>